

COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 29
" " présents : 20
" " ayant donné pouvoir : 07
" " votants : 27

Date de la convocation : 14 septembre 2017

Date de l'affichage :

PRESENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT, Mme DELACROIX, Mme BENOIT, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. BINDA, Mme DOUARD, M. CUSENIER, Mme DAVID ROUSSEAU, M. VUILLEMIN, Mme JANIN, M. TISSOT, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. MIGNOTTE, M. DUPREZ, M. LENG.

EXCUSES : Mme BAILLY (donne pouvoir à Mme JANIN), M. GRENIER (donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ), Mme BADOR, M. BOUVET-DIT-MARECHAL (donne pouvoir à Mme MARTIN), Mme MILLET (donne pouvoir à M. TISSOT), M. BERNARD (donne pouvoir à Mme DELACROIX), Mme SEGUIN, Mme GUICHARDIERE (donne pouvoir à M. DUPREZ), Mme RAME (donne pouvoir à M. LENG).

SECRETARE DE SEANCE : Frédéric MIGNOTTE

X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

M. Frédéric MIGNOTTE est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire.- Nous avons un ordre du jour relativement important, nous allons donc démarrer.

J'ai des excuses à vous présenter :

Madame Arielle Bailly donne pouvoir à Madame Céline Janin.

Monsieur Serge Bouvet donne pouvoir à Madame Annelise Martin.

Monsieur Pascal Grenier donne pouvoir à Monsieur David Dussouillez.

Madame Laurence Millet donne pouvoir à Monsieur Pascale Tissot.

Madame Catherine Guichardièrre donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis Duprez.

Madame Marianne Ramé donne pouvoir à Monsieur Stéphane Leng.

Monsieur Antoine Bernard donne pouvoir à Madame Véronique Delacroix.

Vous avez tous reçu, en temps et heure, la convocation à ce Conseil municipal d'aujourd'hui.

Nous allons débiter par le décès de deux de nos anciens collègues conseillers municipaux.

Monsieur Michel Morel-Seythoux a siégé au Conseil municipal de 1995 à 2001. Nous sommes encore quatre à avoir siégé avec lui.

M. Vuillemin.- Quel âge avait-il ?

M. le Maire.- 85 ans.

Il a siégé dans la commission administration générale, la commission des impôts, la commission technique paritaire. Il était également investi dans le monde associatif par l'ufologie. C'était un sculpteur que tout le monde a bien connu. C'est un homme fort sympathique qui nous a quittés. Nous sommes allés à l'enterrement cette semaine.

Nous avons appris cet après-midi le décès de Monsieur Maurice Jobez. Il a siégé au Conseil municipal de 1989 à 1995. Tout le monde connaissait le Colonel Jobez puisqu'il assistait à toutes les manifestations du monde patriotique. Il a siégé de 1989 à 1995 dans la commission personnel, urbanisme et travaux, la commission de l'abattoir, l'office HLM – qui était municipal à l'époque -, la commission sécurité et la commission des impôts.

Je m'entretenais encore régulièrement des affaires de la ville avec lui car il était resté très proche de ce qui se passait à Champagnole, même s'il avait aussi sa commune. Il avait souvent des idées à nous proposer sur tel ou tel sujet. Il avait également 85 ans.

Ce sont deux hommes qui se sont impliqués dans la vie publique champagnolaise. En leur souvenir, je vous propose une minute de silence.

(L'assemblée observe une minute de silence)

Merci. Ce sont de biens tristes nouvelles.

Je vais vous donner une petite information. Vous avez dû voir, au bas des escaliers, un tableau, il s'appelle *Bethsabée au bain*. Ce n'est pas le tableau original qui est de Paolo Veronese, c'est une copie qui a été faite par un dénommé Guichard, un copiste officiel. Derrière le tableau, on a retrouvé un papier indiquant qu'il avait été réalisé par un autre nom, Lemoine. L'entourage qui a été fait était une préconisation du Conservateur des objets d'art. On l'accrochera la semaine prochaine. Ce tableau fait 2,39 m x 2,38 m. Il a été réalisé au XIXème siècle. L'original est aux Beaux-Arts à Lyon. On n'a qu'un seul endroit à la mairie où le mettre. Je l'aurais bien mis dans le bureau du maire mais il ne passe pas dans les portes. Nous le mettrons donc dans la montée d'escaliers en supprimant l'applique pour ne pas abîmer la peinture.

C'était à l'époque où l'Etat embauchait des copistes pour faire des copies de tableaux de Maîtres. C'est un tableau qui appartient à l'Etat, qui avait été abîmé pendant les travaux de la mairie. On avait fait marcher l'assurance de l'artisan qui l'avait abîmé. Il a donc été restauré et nous est revenu dans un état parfait. Nous n'allons pas le remonter au grenier mais plutôt l'exposer dans la mairie étant donné que c'est une toile de qualité.

Annelise vous fait passer le dossier. À cette époque, quand un peintre avait un certain renom, il avait des disciples qui l'aidaient. On ne sait donc finalement pas qui l'a peint.

M. Duprez.- Il y avait déjà de la sous-traitance !

M. le Maire.- Ou alors des apprentis.

C'était juste une information sur *Bethsabée au bain*.

Je ne vous cache pas que nous avons également un tableau d'une grande qualité, c'est un tableau magnifique, qui appartient également à l'Etat. Il est au grenier et j'ai souhaité qu'on le fasse restaurer pour le mettre de l'autre côté et avoir ces deux grands tableaux dans la montée d'escaliers de la mairie.

On va essayer d'en faire restaurer un par an.

Remerciements et communications diverses

M. le Maire.- L'association Valentin Haüy nous remercie pour la subvention de fonctionnement attribuée.

L'ASAPA 39 nous remercie également pour la subvention de fonctionnement attribuée.

Le Carreau Champagnolais remercie pour le soutien moral et financier accordé pour l'organisation des Masters de pétanque provençale des 15 et 16 juillet 2017. On doit remercier aussi les services techniques qui se sont occupés de la mise en place de cette manifestation.

Let's Go Kik's remercie pour le soutien apporté lors du concert du samedi 2 septembre, qui a eu lieu au tri postal à cause du mauvais temps.

Maintenant, la commune remercie le Conseil départemental. Nous avons eu la notification de son président, qui est parmi nous ce soir, d'une subvention de 1 500 € attribuée par le Conseil départemental du Jura pour l'organisation du 7^{ème} festival de jazz qui s'est déroulé les 1^{er} et 2 juillet 2017. Merci Monsieur le Président.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

M. le Maire.- Vous avez la liste des décisions prises par le maire. Ce sont des renoncements aux droits de préemption en règle générale. Ce qui ne demande donc pas de commentaire.

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL, COMMUNICATION

1. Modification du tableau des effectifs

M. le Maire.- Nous passons à la première commission avec Monsieur David Dussouillez.

M. Dussouillez.- "Régulièrement en cours d'année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte des besoins de la collectivité dans l'organisation de ses services.

Le tableau ci-après prend en compte les départs, recrutements et mutations internes au sein de la direction générale, des services techniques, des ressources humaines et du restaurant municipal :

OBJET	SERVICE	EMPLOI SUPPRIME	EMPLOI CREE	DATE DE NOMINATION
NOMINATION PAR MUTATION	SERVICES TECHNIQUES	Technicien principal 1 ^{ère} classe	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	01/10/2017
AVANCEMENT GRADE PROMOTION INTERNE	SERVICES TECHNIQUES	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent de maîtrise territorial	01/11/2017
NOMINATION PAR MUTATION	SERVICES TECHNIQUES	Attaché principal	Ingénieur territorial	01/10/2017
RETRAITE	RESTAURANT MUNICIPAL	Attaché principal M. AUBERT JP	/	31/01/2017
TRANSFORMATION DE POSTE	RESSOURCES HUMAINES	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	01/08/2017
TRANSFORMATION DE POSTE	RESSOURCES HUMAINES	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif territorial contractuel	16/08/2017
TRANSFORMATION DE POSTE	DIRECTION GENERALE DES SERVICES	Attaché contractuel	Attaché principal	01/07/2017

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette modification du tableau des effectifs.

COMMENTAIRES :

Services Techniques :

- Recrutement de M. Olivier Sancerne sur le poste de dessinateur bureau d'études, suite au départ en retraite de M. Rubini. Le grade d'agent de maîtrise a été validé par le centre de gestion au printemps dernier, mais M. Sancerne n'a pas été nommé à ce grade par son employeur actuel. Le recrutement doit donc d'abord s'effectuer au 1^{er} octobre sur le grade actuel d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, avant d'évoluer sur le grade d'agent de maîtrise au 1^{er} novembre.
- Recrutement de M. Flavien Delfau, en tant que Directeur des S.T., à la place de M. Laurent Laithier.

Ressources Humaines :

- Mme Marlène Bouveret est responsable des R.H., avec changement de grade, suite au départ de Mme Fabienne Haga.

- Mme Aurore Morey a été recrutée en tant qu'assistante RH, poste auparavant occupé par Mme Bouveret.

Oppidum / Restaurant Municipal :

- Le poste d'attaché principal, auparavant occupé par M. Jean-Pierre Aubert, est supprimé ; l'emploi de technicien territorial, qui était occupé par M. Didier Franzosi (radiation pour mutation le 1^{er} avril 2017) est de nouveau occupé par M. Bruno FAS nommé par mutation le 1^{er} juillet 2017.

Direction Générale des Services :

- M. Laurent Laithier occupe le poste de D.G.S., sans changement de grade, suite au départ de M. Valentin Lacroix."

Est-ce que vous avez des questions, des remarques ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

M. Duprez.- Cela nous fait un effectif de combien, au total, à l'heure actuelle ?

M. Dussouillez.- 120.

M. le Maire.- Ça varie pratiquement tous les jours, c'est aux alentours de 120. On a arrêté déjà pas mal de contractuels qui étaient venus pour cet été. Il y en a encore quelques-uns qui vont continuer un ou deux mois parce qu'on a du personnel malade, par exemple. Au service technique, une personne doit se faire opérer d'un genou, il nous faut quelqu'un en remplacement.

Avant, nous étions plus de 130. 16 postes ont été supprimés en 3 ans. Ce qui représente 45 à 46 % du budget de fonctionnement dans la masse salariale. Par contre, il y a des communes qui sont à beaucoup plus. Saint-Claude est à 62 %. On essaie de faire au mieux.

DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

2. Convention « Jumel » avec le département du Jura

M. le Maire.- Nous passons à la deuxième commission avec Madame Annelise Martin.

Mme Martin.- "Le Département du Jura assure depuis 2007, dans le cadre de sa mission de développement de la lecture publique, la gestion du portail départemental JuMEL (Jura Médiathèques En Ligne) qui comprend un catalogue collectif permettant la consultation simultanée des catalogues des bibliothèques publiques informatisées du département, un système de prêt de documents bénéficiant aux abonnés de toutes les bibliothèques participantes ainsi que l'accès à des ressources numériques.

Depuis cette date, une convention complétée par un avenant annuel régit les modalités de participation de la Bibliothèque de Champagnole au Portail JuMEL.

Pour l'année 2017, une nouvelle convention accompagnée d'un avenant annuel a été établi sans changements significatifs excepté sa durée qui est portée à 4 ans.

Les membres de la commission Développement Culturel, réunis le mercredi 13 septembre 2017, ont émis un avis favorable au renouvellement de la convention entre la ville et le Conseil départemental.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce renouvellement et autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

Y a-t-il des questions ?
Y a-t-il des votes contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Je vous remercie.

3. Demande de subvention : Ensemble Orchestral du Jura

Mme Martin.- "L'Ensemble Orchestral du Jura présentera à l'Oppidum le samedi 14 octobre 2017 son nouveau spectacle intitulé « L'orchestre danse ».

Pour rappel, les statuts de l'association avaient été modifiés en 2016. Le département du Jura avait apporté l'an dernier un soutien financier à hauteur de 25 000 €, soit environ 50 % du budget global du projet. 5 à 6 représentations auront lieu sur la saison 2017-2018 dans des communes ayant la capacité d'accueillir le spectacle, et ce moyennant une participation financière de 3 500 €.

Les représentants de l'association ont été reçus en mairie le 11 septembre ; le projet a ensuite été étudié par les membres de la commission Développement Culturel, réunis le 13 septembre dernier, qui ont émis un avis favorable au versement d'une subvention de 3 500 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de 3 500 € à l'Ensemble Orchestral du Jura et d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires pour permettre le concours financier. "

Y a-t-il des questions ?

M. le Maire.- Peux-tu indiquer ce qu'ils vont jouer ?

Mme Martin.- Ils vont jouer le Boléro de Maurice Ravel, les danses gitanes, la danse du sable, la Danse Macabre de Camille Saint-Saëns, la Marche Slave et la bande originale du film Danse avec les loups. Il y a également une représentation avec de nombreux scolaires le vendredi.

M. le Maire.- Cette année, on passe les 1 000 scolaires.

Mme Martin.- On leur présente un orchestre symphonique.

Y a-t-il des votes contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Je vous remercie.

4. Demande de subvention : « Musique au fil de l'Ain »

Mme Martin.- "L'association « Musiques au fil de l'Ain » a prévu un concert « Gloria de Vivaldi » le 26 novembre prochain à l'église de Champagnole.

Les membres de la commission Développement Culturel, réunis le 13 septembre dernier, ont émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 600 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de 600 € à l'association « Musiques au fil de l'Ain »."

L'association est basée sur Sirod. Elle comprend des personnes bien connues dans l'association, comme le prof de piano, Monsieur Stéphane Ganard, notre prof de guitare, Christophe Cerhak.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- Donc deux beaux concerts de musique classique cet automne, à ne pas rater ! Retenez bien les dates.

TROISIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

5. Conventions de partenariat sections sportives

M. le Maire.- Nous passons à la commission Sportive. En l'absence de Madame Bailly, ce sont deux membres de la commission Sportive qui vont présenter les rapports.

M. Vuillemin.- "Le collège Jeanne d'Arc accueille des sections sportives pour la pratique du handball d'une part, et du football d'autre part.

Concernant le handball, une nouvelle convention doit être établie.

Elle prend effet au 1^{er} septembre 2017 pour une durée de 4 ans; outre les aménagements horaires, la coordination technique, elle prévoit la mise à disposition par la Ville des salles omnisports Léo Lagrange et Galfione.

La convention est tripartite : collège Jeanne d'Arc - Comité Départemental du Jura de Handball et Ville de Champagnole.

Concernant le football, la convention prévoit la mise à disposition des installations de la Plaine de Jeux des Louaitaux.

Les signataires sont le collège Jeanne d'Arc, le Football Club Champagnole et la Ville de Champagnole.

La commission Affaires Sportives réunie le 6 septembre dernier a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces deux conventions relatives aux sections sportives du collège Jeanne d'Arc. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

6. Convention avec le Département du Jura : occupation salle des Louaitaux

M. Janin.- "La Ville de Champagnole, propriétaire, met à disposition du Collège des Louaitaux la salle des Louaitaux pour la pratique des activités sportives.

La convention actuelle arrivant à expiration, une nouvelle convention doit être établie pour la période 2018-2022. Elle définit les modalités d'occupation et les règles financières,

notamment la prise en charge par le Département des dépenses d'eau – électricité – chauffage, au prorata du temps réel d'utilisation par les collégiens.

Pour information, le Département a reversé à la Ville respectivement 12 430 € et 11 120 € ces deux dernières années.

La commission Affaires Sportives, réunie le 6 septembre 2017 a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention avec le Département du Jura et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

M. le Maire.- Merci Céline.

QUATRIÈME COMMISSION : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

7. Convention avec le SIDEDEC : Éclairage public

M. le Maire.- "Une subvention peut être allouée par le SIDEDEC aux communes urbaines à hauteur de 20 % du montant des travaux d'éclairage public réalisés au cours de l'année 2017.

Cette subvention est néanmoins plafonnée. Pour Champagnole, le montant maximum de la subvention est de 6 300 €.

Une convention fixe les conditions d'attribution de cette subvention. Le versement s'effectuera en fin d'année sur la base de la justification des factures acquittées.

Il est demandé au Conseil municipal de solliciter une subvention de 20 % du SIDEDEC dans le cadre du programme d'éclairage public, d'approuver la convention correspondante et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

On transforme nos vieilles lampes en lampes modernes qui consomment peu d'électricité (LED), ce qui nous fait réaliser des économies.

On atteint tous les ans le plafond de 6 300 €, c'est toujours 6 300 € qu'on nous propose, on ne va pas les laisser passer.

Y a-t-il des questions ?

M. Duprez.- Pourrait-on, un jour, avoir des informations sur ce qu'est le SIDEDEC, quelles sont ses ressources et à quoi il sert ? Je suis sérieux et je ne suis pas le seul à me poser ces questions. Je suis persuadé que, dans cette assemblée, je ne suis pas le seul à me poser ces questions.

Comment font-ils pour distribuer des subventions ? D'où viennent leurs ressources ? A quoi servent-ils ?

M. le Maire.- Il faudrait attendre que le Président du Conseil départemental soit présent.

M. Duprez.- C'est n'est pas le Président qui va nous le dire.

M. le Maire.- Le Président du SIDEDEC est également Conseiller départemental.

M. Duprez.- Je ne sais pas comment ça marche. J'ai pourtant un peu d'ancienneté mais je n'ai toujours pas compris comment cela marchait et à quoi cela servait.

M. le Maire.- Au départ, c'était un syndicat d'électrification qui s'est beaucoup diversifié. Son financement vient de redevances.

M. Duprez.- Pourquoi faut-il obligatoirement passer par cette structure pour avoir de l'argent ?

M. le Maire.- Je vous rappelle que c'était à l'époque où Jean Charroppin était maire. Nous avons encore notre indépendance. Fin 2006, avec la loi sur l'énergie, l'Etat nous a imposé de passer par le SIDEC. Avant, on savait très bien le faire à la commune, si on avait des chantiers à faire, on passait par un bureau d'études ou même en régie, on faisait des appels d'offres. On n'a plus le droit de le faire.

On va demander les statuts du SIDEC et on vous les donnera. Ce n'est pas moi qui vais vous expliquer les statuts d'un organisme qui ne dépend pas de la ville de Champagnole.

M. Duprez.- Si ma mémoire est bonne, Jean Charroppin avait une analyse qui n'était pas loin de la mienne par rapport à la nécessité de cette structure.

Mme Delacroix.- Il y a un rapport d'activité qui est mis en ligne.

M. Duprez.- Tous les maires des communes alentour se posent les mêmes questions.

M. le Maire.- Le SIDEC est utile pour les petites communes mais Champagnole ne s'en sert pas. On a été obligé d'adhérer au SIDEC même s'il ne nous sert à rien.

M. Duprez.- C'est bien ma conviction.

M. le Maire.- C'est-à-dire qu'il nous sert pour les extensions de réseau parce qu'on est obligé de passer par lui.

M. Duprez.- Quand on est dans des logiques où on veut raccourcir les circuits, on se retrouve avec des structures intermédiaires qui, bien évidemment, prennent leur commission au passage.

M. le Maire.- On n'a pas eu le choix.

M. Duprez.- On nous demande de réduire les syndicats dans les inter-communalités et il y a encore de telles structures qui perdurent !

M. le Maire.- On vous préparera un dossier sur le financement du SIDEC.

M. Duprez.- Je poserai la même question à d'autres endroits, soyez sans crainte.

M. le Maire.- La ville de Champagnole ne se sert pas du service informatique du SIDEC, la communauté de communes non plus, puisque nous avons notre propre service informatique. On passe par le SIDEC uniquement si nous y sommes obligés. Pour certaines petites communes, le SIDEC leur font des plans de lotissement, ils leur font un peu de tout. Nous, nous n'en avons pas besoin.

Il n'empêche que l'on peut avoir une subvention de 6 300 €, je vous propose donc de la demander.

Pour cette demande de subvention de 6 300 €, qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

8. Adhésion au groupement d'achat Energies

M. le Maire.- Là, le SIDEC est partie prenante et nous sommes obligés de passer par lui.

"Le SIDEC organise un nouveau groupement d'achat d'énergies pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019 avec l'ensemble des 8 syndicats de Bourgogne Franche-Comté. Le SIEEEN (Syndicat d'énergies de la Nièvre) est le coordonnateur du groupement et le SIDEC reste notre interlocuteur direct pour la collecte des informations.

Ce groupement concerne la fourniture d'électricité et de gaz naturel.

Un « acte constitutif » du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté a été établi, il est ci-annexé ; l'acte constitutif a une durée illimitée.

En tant que coordonnateur du groupement, le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n° 2015-899 et le décret n° 2016-360, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2 de l'acte constitutif, à l'organisation de la commission d'appel d'offres. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La liste des contrats de fourniture d'électricité et de gaz de la ville de Champagnole, concernés par ce groupement de commande sera transmise.

Considérant ce qui précède, il est demandé au Conseil municipal :

- d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser l'adhésion de la ville de Champagnole en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- d'autoriser le maire à signer l'acte constitutif du groupement,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de ville de Champagnole, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.
- de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif
- de donner mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau."

La ville de Champagnole dépassant, en valeur absolue, l'achat d'électricité et de gaz, elle ne peut plus avoir de contrat directement avec ENGIE et anciennement EDF, elle est obligée de

passer par des appels d'offres. C'est déjà ce qui avait été fait il y a 2 ans. On n'a plus le droit de passer par des appels d'offres, on est trop grand consommateur.

Au niveau de la Bourgogne Franche-Comté, le syndicat de la Nièvre s'est proposé de collecter toutes les données de tous les gros consommateurs de la grande région et de passer un appel d'offres. Comme cela va représenter une quantité d'électricité et de gaz relativement colossale, nous pouvons nous attendre à avoir de meilleurs prix que ceux que nous avons précédemment. Autrement, il nous faudrait faire nos appels d'offres seuls, nous sommes donc obligés de le faire.

Voilà pourquoi nous nous regroupons avec les grosses collectivités de Bourgogne Franche-Comté.

Y a-t-il des questions ?

M. Mignotte.- Y a-t-il beaucoup à gagner ?

M. le Maire.- On espère 15 %, d'après le Directeur des services techniques. Sur des grosses sommes, c'est intéressant.

M. Duprez.- On se retrouve là dans une grosse machinerie mais on ne sait pas ce qu'on va y gagner. Par contre, il y a une chose que l'on sait, il suffit de lire l'article 8 concernant les frais de fonctionnement, ainsi que l'article 2, c'est qu'il y a déjà une participation financière en plus. On ne sait donc pas ce qu'on va gagner mais on doit déjà payer des frais.

Je veux bien qu'on adhère à des choses comme cela mais il faudrait peut-être déjà avoir fait une étude préalable pour connaître au moins le niveau des économies qui pourront être réalisées par la commune. Je pense que le syndicat de la Nièvre doit être en capacité de nous dire ce qu'on peut espérer gagner. Certes, c'est obligatoire mais on nous demande déjà des frais de fonctionnement et, en, plus, on nous demande une cotisation de 1 500 €. On commence donc par payer avant de savoir ce qu'on va gagner.

Je ne voterai pas pour cette proposition parce que nous n'avons pas suffisamment d'informations. Ce n'est pas une opposition, c'est parce que nous ne sommes pas suffisamment informés, déjà sur le montant de notre marché, de ce qu'on dépense et puis nous n'avons pas les informations concernant ce groupement de commandes, nous n'avons pas de simulation sur ce que nous pourrions y gagner. Je n'ai aucun problème mais il faudrait tout de même que nous ayons un peu plus de données. Je n'adhérerais déjà pas, comme cela, pour moi-même, je ne le ferai donc pas pour la commune.

M. le Maire.- En ce qui concerne la somme totale, cela représente 400 000 € par an. On devrait avoir une contribution qui devrait s'approcher de 5 000 € par an.

M. Duprez.- Je n'ai rien dans les documents qui m'ont été présentés. Si on me donne ça dans mon ménage, je demande des précisions. Aujourd'hui, je n'ai pas ces précisions dans les documents, je souhaiterais donc les avoir pour pouvoir me déterminer en toute connaissance de cause. Je suis un gestionnaire avisé, je ne signe pas de chèque en blanc à des gens qui nous demandent déjà de payer avant de nous dire ce qu'on va économiser.

M. le Maire.- Nous aurons à peu près 5 000 € à payer.

M. Duprez.- Ce n'est pas « à peu près ».

M. le Maire.- C'est 5 000 € et une économie de 15 %, ce qui représente tout de même 60 000 €, ceci pour un an.

M. Duprez.- Il n'y a rien dans les documents que j'ai. Je souhaite avoir des documents précisant cela pour pouvoir me prononcer de manière sérieuse.

M. le Maire.- Vous pouvez aussi nous faire confiance. On dépense 400 000 €, on peut espérer une économie de 15 % et cela va nous coûter à peu près 5 000 €, donc une économie totale d'environ 55 000 €.

M. Duprez.- Je n'ai aucun document qui me le dit.

M. le Maire.- Tant que l'appel d'offres n'est pas fait, on ne peut pas le savoir.

M. Duprez.- On peut faire des estimations avant de lancer un groupement.

M. le Maire.- La cotisation est de 5 000 €. On le sait.

M. Duprez.- Je n'ai pas les données suffisantes pour pouvoir me prononcer.

M. le Maire.- Je viens de vous les donner. Je n'ai pas intérêt à vous raconter n'importe quoi.

M. Duprez.- On ne vote pas les yeux fermés.

M. le Maire.- Je vous ai dit ce que je savais, je n'ai pas de trace écrite.

M. Laithier.- Pour l'instant, nous sommes dans la phase de collecte des données. La délibération est prise maintenant pour adhérer au groupement d'achats. Le groupement d'achats va collecter les données de toutes les collectivités, les volumes, etc., les types de contrat, les tarifs en électricité et en gaz et ainsi de suite. Ensuite, il y aura l'appel d'offres et, effectivement, tant qu'il n'y a pas l'appel d'offres, on ne connaît pas les réponses des candidats, on ne peut donc pas être certain du montant économisé.

Très sincèrement, ce sont des marchés très complexes à organiser, que nous ne sommes pas en mesure d'organiser nous-mêmes, ville de Champagnole, d'où l'intérêt aussi de se regrouper, à la fois pour des raisons techniques et administratives et également par rapport au volume d'achat que cela va constituer. Par rapport aux quelques centaines de mégawatts consommés par la ville de Champagnole, nous serons sur des offres de plusieurs millions de mégawatts sur l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté, d'où l'intérêt de participer à ce groupement.

L'engagement est pris pour un an. Ce n'est pas plus. Il y a des marchés d'énergie qui sont pour 4 ans. Sur un an, il n'y a pas de risque. On ne peut que faire des économies par rapport à nos coûts actuels.

M. le Maire.- On ne peut donc pas deviner avant l'appel d'offres. Même s'il n'y a que 40 000 € à gagner, c'est toujours bon à prendre.

M. Leng.- Si l'engagement est sur un an, on peut tester et puis on verra ce qu'on fait dans un an.

M. le Maire.- On ne risque rien.

Y a-t-il d'autres questions ? Y a-t-il d'autres réticences ?

M. Duprez.- Ce n'est pas de la réticence.

M. le Maire.- Si, mais peu importe. Ici, tout le monde a le droit de dire ce qu'il a envie de dire et de voter comme il lui plaît.

Y a-t-il d'autres questions ?

Je mets au vote : qui est contre ? Deux oppositions.

Qui s'abstient ?

Merci.

M. Duprez.- Ce n'est pas un vote contre le groupement mais contre suite au manque d'informations.

9. Rapport annuel 2016 du service de distribution d'eau potable

M. le Maire.- Je vous invite à prendre le document qui vous a été remis. Je ne vais pas vous le lire en entier.

"Conformément à l'article L.2224-5, du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été établi un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable, pour l'exercice 2016.

Ce rapport doit être présenté au Conseil municipal et tenu à la disposition du public.

Le document est ci-annexé.

Il est également joint une note d'information de l'Agence de l'Eau.

Par ailleurs, l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales impose au délégataire de fournir un rapport retraçant les opérations afférentes à l'exécution du service, une analyse de la qualité de ce service et les comptes. Vous trouverez ainsi ci-annexé le rapport établi par la société Veolia pour l'exercice 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation de ces rapports."

Le rapport du délégataire et celui de la collectivité sont en tous points identiques.

Je vous invite à vous rendre à la page 13. C'est sur l'essentiel de l'année 2016. Nous avons un rendement de 77,3 %, avec un indice de fuite linéaire de 6,73 m³/j/km. Ce sont des indices qu'il nous faut communiquer. Nous sommes légèrement meilleurs qu'en 2015, de 1 %, sachant que sur les réseaux en question, sur des terrains un peu chahutés comme les nôtres où on doit être au-delà de 70-75 %, il faut reconnaître que c'est déjà pas mal. On a donc un réseau d'eau qui est pas mal, il faut le reconnaître.

Le maintien de ce résultat récompense les moyens de recherche et de réparation de fuites déployés. 28 recherches de fuite ont permis de couvrir un linéaire de 27 km, soit 40 % du réseau. 44 fuites ont été réparées dont 10 réparations sur fuite canalisation et 8 sur branchement.

Il reste encore un débit de fuite de 6 m³/h sur l'ancienne canalisation entre la Papeterie et Champagnole ; comme en 2015, ce volume résiduel a été intégré aux volumes du service.

Page 14, les principaux travaux. Il y a 14 branchements dont 6 en plomb qui ont été changés. La télésurveillance sur le réservoir principal, qui était une obligation. 721 compteurs clients ont été changés, un poteau incendie, ce qui n'est pas tout à fait du service d'eau potable.

La collectivité a par ailleurs réalisé les travaux suivants : on a renouvelé la canalisation d'eau de la commune rue Brocard (170 ml) et on a renouvelé la conduite rue du Martelage sur 420 ml.

Des travaux neufs ont également été réalisés : pose de deux vannes rue Bazinet, trois poteaux d'incendies et cinq branchements neufs.

Propositions d'améliorations : Véolia se pose la question du renouvellement total ou partiel des conduites entre la Papeterie et le réseau principal de Champagnole.

Page 15, Véolia propose des améliorations sur le réseau. On prend ou pas. On sait que, tous les ans, on met à peu près 100 000 € dans notre réseau d'eau potable, qui est excédentaire.

C'est l'excédent que nous avons tous les ans sur notre budget eau, sachant que nous n'avons aucun prêt sur ce budget annexe. Il s'autofinance donc. Il va donc falloir que nous ayons une vraie réflexion avec l'éventuel transfert, en 2020, de l'eau potable aux communautés de communes. Il faudra également que nous ayons une vraie réflexion sur le renouvellement partiel ou complet de ces canalisations. Nous avons les moyens de les changer. La première, dont on dit depuis longtemps qu'elle a 130 ans, a dû prendre quelques années de plus. La deuxième date des années 30. Elle est de 36, elle a donc 81 ans. L'an dernier, nous avons fait passer des caméras à l'intérieur pour voir leur état. Elles ne sont pas dans un état catastrophique, contrairement à ce qu'on aurait pu croire. Elles sont encore dans un état correct.

Ce que je vais dire est peut-être égoïste mais nous avons actuellement la main sur notre budget eau, ceci pour 3 ans. C'est un budget excédentaire (de 100 000 €). On pourrait donc emprunter et rembourser ce prêt par l'excédent budgétaire. Je ne dis pas que ceux qui géreront par la suite notre réseau d'eau ne changeront pas ces canalisations mais là, c'est nous qui avons la main. C'est donc une réflexion que nous devons avoir.

M. Duprez.- On leur transférera les canalisations et le prêt.

M. le Maire.- Je sais ce que l'on va transférer comme budget. Je sais que l'on va transférer, à un certain niveau de prix, un budget excédentaire, mais je ne sais pas ce que les autres vont transférer. Je ne connais pas non plus l'état de leurs canalisations. Il est donc légitime que nous ayons des inquiétudes, sans accuser personne, ce n'est pas mon propos. Je peux garantir que les canalisations de Champagnole sont en bon état, on a fait ce qu'il fallait.

Monsieur le Président.

M. Pernot.- Je ne sais pas si je devrais intervenir mais je ne voudrais pas que l'exécutif de la ville parte dans des directions qui n'existeront peut-être pas. J'ai entendu dire au plus haut niveau, puisque j'ai vu la personne qui s'exprimait sur le sujet, que dans le marchandage qui existe au sommet de l'Etat entre les personnalités d'Etat, qu'en contrepartie de la baisse du nombre de parlementaires, de députés et de sénateurs, le projet concernant le transfert de l'eau des communes vers les communautés de communes ne sera sûrement pas automatique. On nous demandait de nous prévaloir de notre capacité à inverser ce dessein. Je n'en dirai pas plus.

Au niveau de la communauté de communes, ce qu'il y a de sûr, c'est que nous n'allons pas fantasmer longtemps sur le fait que l'eau sera, en 2020, compétence obligatoire de la communauté de communes au regard de ce que j'ai entendu.

M. le Maire.- Monsieur le Président a utilisé beaucoup de conditionnels !

Il est normal que nous nous en préoccupions, c'est notre bien, avec la source qui, je vous le rappelle, appartient à la commune de Champagnole, n'en déplaise à certains !

M. Duprez.- On l'a achetée.

M. le Maire.- C'est Gédéon David qui l'a achetée, une belle acquisition !

Je vous invite à vous rendre à la page 16. Indicateurs réglementaires, nombre d'habitants desservis : 8 298. Prix du service de l'eau au mètre cube TTC : 1,58 €/m³, toujours sur la base de 120 m³. Durée d'extinction de la dette de la collectivité : 0 étant donné qu'il n'y a pas de dette.

Page 17, vous avez les chiffres-clés de l'année. « Volume acheté à d'autres services d'eau potable », c'est Véolia qui a acheté 683 555 m³ au syndicat de la source de la Papeterie. Je vous rappelle que nous sommes partie prenante de ce syndicat pour 50 %.

Ensuite, vous avez tous les chiffres que vous pourrez consulter. « Capacité totale des réservoirs ou château d'eau : 2 500 m³. Longueur de réseau : 120 km. Longueur de canalisation de distribution : 63 km. » Vous voyez que c'est tout de même important. « Consommation

moyenne : 123 litres par habitant et par jour, ce qui fait 92 m³ par abonné et par an. » Sur le territoire de notre communauté de communes, Champagnole est dans la moyenne qui est d'environ 90 m³ par abonnement. Avec 92 m³, Champagnole est tout à fait dans la moyenne.

Je vous invite à aller à la page 19 avec le prix du service de l'eau au public qui a baissé. On est passé de 1,59 à 1,58 €, donc 1 centime de moins du mètre cube, ce qui est beaucoup moins cher que l'eau en bouteille. Il y a eu des révisions négatives sur le contrat du délégataire. Nous n'avons pas mis d'augmentation sur la part communale depuis que je suis au Conseil, nous n'en avons pas de souvenir, avec Clément, sachant que nous y sommes depuis 1995.

Page 76, le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation. C'est un élément que je ne comprendrai jamais. C'est le compte d'exploitation de Véolia. Une année, ils perdent 36 000 €, l'année d'après, ils perdent 18 000 €. Il y a des années où ils gagnaient 5 000 €, tout dépend des frais qui sont intégrés ou pas. Ils sont tenus de nous le présenter, on le voit mais ne me demandez pas d'explications, je n'en ai pas.

Ensuite, page 77, vous avez le détail des produits.

Page 84, c'est la facture 120 m³ et la part assainissement. Il y a une faute. Dans la production d'eau, vous avez la part Véolia et la part communale, nous sommes d'accord. La ville de Champagnole n'a pas de part fixe, elle n'a qu'une part variable, qui est de 0,2058 du mètre cube. Vous avez la part Véolia qui comprend une part fixe et une part variable, c'est toujours 120. Ensuite, il y a les taxes de l'Agence de l'eau, la préservation de la ressource en eau. Ensuite, il y a la collecte des eaux usées. Vous avez les deux sur votre facture, il est donc bien que ce soit regroupé. Vous avez la part du délégataire, de Véolia, puis la part communale. En fait, c'est part communauté de communes. Il faut rectifier. C'est la communauté de communes qui a la compétence assainissement. Puis l'abonnement et la consommation.

Nous arrivons à un total TTC pour 120 m³ à 397,74 €, donc pour avoir de l'eau potable à son robinet et que l'eau, après être passée soit par les toilettes, soit par la machine à laver ou autre, soit assainie avant de retourner à la rivière. Sachant que la source de la Papeterie est une résurgence de l'Ain. L'eau vient donc de l'Ain et retourne dans l'Ain, en transitant par des canalisations.

Page 86, vous avez le contrôle de l'eau avec tout ce qui a été détecté. J'ai vérifié, tout est conforme, sauf la turbidité. On est en milieu karstique, l'infiltration est donc rapide. A la source de la Papeterie, nous avons une eau qui a une turbidité parfois un peu supérieure à la norme. Il faudrait être inférieur à 2 et nous sommes à 2.8 et 4.55 en moyenne. Cela signifie qu'il y a quelques petits sables ou éléments très fins en suspension au-dessus de l'eau, sachant que ce n'est pas de la pollution mais du minéral. Autrement, vous pouvez le constater et j'ai vérifié, tout est toujours conforme.

A la fin, vous avez toutes les analyses qui ont été faites par le laboratoire départemental, elles sont toutes bonnes, sans exception, j'ai vérifié.

Y a-t-il des questions concernant le rapport sur l'eau ?

Il y a juste à acter que cela a été présenté. Ce n'est pas à voter.

Maintenant, il est mis à disposition du public et sur le site internet. On m'a demandé si on pouvait le donner à la presse. J'ai répondu qu'il fallait auparavant que le Conseil municipal prenne acte. Le Conseil municipal a donc pris acte.

10. Rapports annuels 2016 du SICTOM et du SYDOM du Jura

M. le Maire.- Nous allons commencer par le SICTOM. Le SICTOM de la Région de Champagnole dessert 33 338 habitants, c'est un de plus que l'an dernier. On a gagné un habitant.

Je vous invite à vous rendre page 3. La collecte des ordures ménagères est réalisée en régie, avec un système de 2x8 du lundi au vendredi. Un camion basé à Champagnole tourne en 2x8, plus un mulot, un camion basé à Poligny tourne en 2x8 sur Arbois, Poligny les lundi, mardi,

jeudi et vendredi, le mercredi étant consacré à l'entretien des camions et surtout à la récupération des jours fériés. Je vous rappelle qu'en France, il y a un certain nombre de jours fériés et que la collecte des ordures ménagères doit se faire malgré ces jours fériés. Les agents ayant le droit également de ne pas travailler, ils récupèrent les tournées le mercredi.

Cela concerne une communauté de communes qui est l'ancienne communauté de communes du Grimont, pour la partie de l'ancien Grimont, et non pas toute la communauté de communes Arbois, Salins, Poligny. Au total, cela concerne 69 communes. Sur ce territoire, il y a trois déchèteries.

Page 5, vous avez les horaires d'ouverture de la déchèterie. Je vous rappelle que celle de Champagnole est ouverte du lundi 8 heures au samedi 18 heures, elle est ouverte tous les jours de 8 heures à midi et de 14 heures à 18 heures.

Les conditions d'accès sont les suivants : les apports des professionnels sont payants, les apports des particuliers sont également payants à partir de 3 m³. Cela évite que certains terrassiers ou professionnels fassent amener leurs gravats par des particuliers. On pratique également le compostage individuel sur le secteur, il y en a pas mal. Il y a donc des composteurs à vendre au prix de 15 à 20 € suivant la qualité de l'outil.

Page 9, vous avez les ordures ménagères en kg par habitant. On a légèrement baissé. Le bac gris est passé de 185,56 kg par habitant à 183,75 kg. Le bac bleu est passé de 60,26 kg à 58,84 kg, sachant que ce ne sont pas des chiffres à prendre pour argent comptant parce qu'ils comprennent également de gros producteurs, des professionnels. Il faut donc retirer à peu près 40 kg qui correspondent aux gros producteurs. En fait, les gens du secteur de Champagnole sont plutôt aux alentours de 140/145 kg pour le bac gris par an et par personne, ce qui est bien, voire très bien. Je fais partie d'une association qui s'appelle Amorce, qui regroupe tous les syndicats de France. Je vous garantis que le Jura a pris de l'avance dans les années 90, même avant avec le SIDOM. Le Jura est toujours un département qui est avancé, contrairement à ce que certains peuvent dire. Je n'ai jamais vu moins cher ou meilleur que les Jurassiens.

Ensuite, page 10 (qui n'est pas numérotée), vous avez les apports en déchèterie, avec les tout-venants, ce qui représente 1 470 tonnes. Plus de 2 000 tonnes de gravats, pour lesquels on va trouver une solution. 1 440 tonnes de déchets verts, ce sont les plus gros apports en déchèterie. Vous avez le détail des apports sur la page d'à côté, sachant que le tout-venant nous coûte, ainsi que le bois. La ferraille est vendue, comme le carton, le papier. Le gravat nous coûte. Les déchets verts coûtent mais moins puisque nous les menons chez un agriculteur, du côté d'Arbois, qui a un méthaniseur. En été, on amène les tontes et, ensuite, l'agriculteur a du fumier, ce qui nous coûte le transport.

Les DDS sont les produits dangereux, ils sont repris. Il y a une responsabilité des producteurs. Les pneus sont également repris. Ce qu'on appelle les DEEE (électrique, électronique) sont repris, cela ne nous coûte rien. Les meubles sont également repris pas Eco-mobilier, ce qui ne nous coûte rien. Les cendres nous coûtent un peu mais c'est dérisoire.

Vous avez le tout par habitant page 11.

Page 13, vous avez l'évolution des tonnages. Le bac gris : - 0,98 %, le bac bleu : - 2,36 %, pour les déchèteries : + 9,86 %. Toutes les déchèteries du Jura ont augmenté. C'est comme cela, on est là pour récupérer tout ce que les gens jettent. L'ALCG récupère tout ce qui peut encore l'être dans les déchèteries. On augmente de 3,92 % les déchets globalement, c'est lié aux déchèteries. Mais c'est aussi bien dans les déchèteries que dans les bois, c'est ce qu'il faut se dire.

Page 15, vous avez les coûts de collecte, traitement et déchèteries. Le coût de la collecte pour le SICTOM de Champagnole est de 971 767 €, ce qui n'est pas rien. Le traitement, donc ce que l'on paie au SYDOM : 1 009 666 €. Le coût des déchèteries : 729 173 €.

Les recettes. La redevance spéciale (ce qu'on facture aux gros producteurs) : 288 882,45 €. Autres recettes de la collectivité (divers) : 14 000 €. C'est l'exemple du Département qui collecte ce que les gens jettent le long des routes, les papiers du MacDo par exemple. C'est le SYCTOM qui facture au Département puisque cela concerne les routes

départementales, pareil pour l'Etat. Plus les apports des collectivités dont la ville de Champagnole. Ce qui représente 14 000 €. Pour le gros contingent, ce sont les cotisations des communes et des communautés de communes pour 2 355 000 €.

Les tarifs n'ont pas bougé depuis 2008. J'insiste parce que c'est en 2008 que j'ai pris la présidence du SICTOM. Et j'espère bien qu'on ira jusqu'en 2020 comme cela, donc jusqu'à la fin du mandat. C'est 65,10 € par habitant pour ceux qui sont en collectif et 71,93 € par habitant pour ceux qui sont en individuel.

Les recettes des déchèteries représentent 357 000 €. Il y a 729 000 de coûts et 357 000 € de recettes qui proviennent des reventes. On en arrive à un coût global par habitant de 58,99 €, sachant qu'il n'y a pas l'investissement, c'est 65 et 71 mais il faut ajouter l'investissement.

Le personnel du SICTOM : 13 agents de collecte, 4 gardiens de déchèterie, 3 personnes dans nos bureaux administratifs et un maître composteur.

J'en ai fini pour le SICTOM, y a-t-il des questions ?

S'il n'y a pas de question, je vous demande d'acter que le rapport vous a été présenté.

Nous allons terminer par le SYDOM. Je vous conseille tout de suite l'édito du Président, page 3.

Ensuite, vous avez les différents flux. Cette année, pour les bacs gris, donc qui descendent au SYDOM à Lons : 49 732 tonnes, 184 kg par habitant. Champagnole est donc vraiment dans la moyenne. Il est à noter que c'est la première année qu'on passe sous les 50 000 tonnes. Pour les bacs bleus : 14 499 tonnes. Total dans les déchèteries : 50 559 tonnes, donc + 2 %, idem au niveau du département. Pour les papiers, on collecte 1 670 tonnes qui sont envoyées chez Norske-Skog de Golbey pour en faire du papier journal. On leur revend le papier. Le carton va à la cartonnerie de Novillard. On a le soutien également d'Ecofolio et d'Eco-Emballages, ce sont des soutiens conséquents pour le SYDOM. Maintenant, cela s'appelle CITEO et cela représente 4 400 000 €. Nous avons 1 163 tonnes de verres, principalement des bouteilles.

Page 5, la valorisation énergétique, c'est important. Au SYDOM, 40 000 tonnes sont brûlées dans une unité de valorisation énergétique. Nous sommes largement en dessous du seuil de 70 % qui est exigé par les services de l'Etat. Il y a donc un four où nos 40 570 tonnes de poubelles grises ont été brûlées l'an dernier. Ce qui permet d'alimenter en chauffage la Marjorie, les bâtiments des Mouillères, la piscine de Lons, les Thermes, la prison, la gendarmerie. Sont également alimentées deux turbines qui fournissent de l'électricité, qui est revendu à EDF. On a fait un ORC qui fait que tout est revendu.

Page 6, vous avez les adhérents du SYDOM. On va délibérer à la communauté de communes puisque le SICTOM de Lons, suite à la loi NOTRe, est coupé en deux, ECLA d'un côté et le SICTOM de l'autre, mais ils vont se réunir. Ce sont des problèmes administratifs. La communauté de communes de Champagnole adhère via le SICTOM et la communauté de communes est adhérente également au SICTOM pour la part Nozeroy.

Vous avez les stations de transfert sur la page 7. Les adhérents du SYDOM sont : le SICTOM de Champagnole, le SICTOM de Lons, le SICTOM du Haut Jura, le SICTOM de la région de Dole, ECLA, Com'com de Tavaux, Com'com du Plateau de Nozeroy et également la Com'com d'Arbois Poligny Salins pour le secteur de Salins. Toutes les autres font partie du SICTOM de Champagnole.

Vous avez les quais de transfert, le centre de stockage, toutes les déchèteries du Jura.

Page 9, vous avez les tonnages dont j'ai déjà parlé.

Page 10, le tri. 14 499 tonnes sont triées au centre de tri, des tonnes jurassiennes parce que le centre de tri trie également des tonnes de Bourg-en-Bresse (4 000 tonnes). Jura-tri est sous-traitant. On a répondu avec eux à l'appel d'offres de Bourg-en-Bresse qu'on a gagné, on a donc 4 000 tonnes de la région de Bourg-en-Bresse qui viennent dans le Jura. On a le Louhannais qui nous amène 800 tonnes par an, avec qui on a contractualisé, cela ne passe donc plus par un appel d'offres, ils sont presque adhérents au SYDOM. On a un contrat entre collectivités. On trie 300 tonnes qui viennent d'une ancienne collectivité de Saône et Loire

également, du côté du Charolais. On fait également des échanges avec le Grand Chalon. On a ce qu'on appelle des fines de gris, c'est un gros cylindre avec des trous. Toute la partie fine tombe par ces trous et on récupère la partie fermentescible. Malgré qu'il y ait beaucoup de compostages, il y a entre 25 et 30 %, dans les poubelles grises, c'est du fermentescible. Cela part en valorisation pour faire du compost et c'est également ce dont ils ont besoin dans les méthaniseurs. Ils ont une unité de valorisation pour faire du biogaz sur Chagny (71). Il y a des semis de (?film de gris), un déchet composé de gaz dans la méthanisation, qui viennent du secteur du Grand Chalon dans nos centres de tri. On trie donc également des tonnes du Grand Chalon.

Lors d'une réunion avec les services de l'Etat, on nous avait dit que les centres qui faisaient moins de 20 000 tonnes étaient quasiment condamnés. Comme nous étions à 15 000 tonnes, nous avons dû réagir. Maintenant, nous sommes quasiment à 22 000 tonnes et nous souhaitons encore développer, non seulement en remportant des marchés mais en contractualisant avec nos collègues des collectivités autour du Jura afin que le centre de tri jurassien tourne à plein régime et soit pérenne. Nous sommes en très bonne voie à ce niveau. Ce centre a d'ailleurs été modernisé avec le tri optique.

Lors des journées du patrimoine, ce centre était ouvert.

M. Vuillermoz.- J'y suis allé. C'était très bien, très intéressant.

M. le Maire.- C'est passionnant. On a installé de nouvelles machines, on a investi 1,8 million d'euros en 2014 et 1,6 million, avec les subventions d'Eco-Emballages à hauteur de 1,1 million, en 2016. C'est un perpétuel chantier.

On a trois tris optiques, donc avec des petites soufflettes qui dispatchent les plastiques pour qu'il ne reste vraiment que le papier. Le rôle du trieur est d'enlever tout ce qui gêne afin qu'il ne reste que le papier pour l'envoyer à la papeterie de Norske-Skog de Golbey.

Page 12, le centre de stockage de Courlaoux. Il n'y a pas de produits dangereux.

Page suivante. Quand on brûle les 40 000 tonnes de poubelles, il nous reste 5 000 tonnes de mâchefer plus le tout-venant de déchèterie. Ensuite, il y a la prévention sur les déchets puisque le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.

Il y a des manifestations grand public ou le SYDOM s'investit.

Vous avez l'évolution de tonnages. On a passé 52 000 tonnes en 2009 et on est en dessous de 50 000 en 2016. Les Jurassiens continuent donc à progresser.

Le budget de fonctionnement est 17 millions d'euros. Le budget d'investissement était de 6,7 en 2016. C'est important parce qu'il y avait toutes les modifications du centre de tri et également la fin de la modification de l'unité de valorisation. L'installation a été terminée en 2016, donc la deuxième turbine. Ce sont toujours de gros budgets. L'an prochain, le budget investissement ne devrait être que de 4 millions à peu près.

Y a-t-il des questions sur le SYDOM du Jura ?

M. Duprez.- Nous sommes donc propriétaire de l'usine de Lons le Saunier.

M. le Maire.- Nous sommes adhérents au syndicat qui en est propriétaire. Champagnole a quatre voix au SYDOM, comme toutes les collectivités de plus de 20 000 habitants.

M. Duprez.- Qui est le propriétaire de l'usine ?

M. le Maire.- Le SYDOM du Jura.

M. Duprez.- Ce n'est plus la SOCCRAM ?

M. le Maire.- SOCCRAM n'est propriétaire de rien. Le SYDOM produit de la vapeur qui part dans un réseau de tuyauterie, qui arrive à 200 ° puis arrive à ce qu'on appelle un échangeur. Ensuite, la ville de Lons le Saunier est propriétaire des canalisations qui desservent l'Office HLM, les thermes, tous ceux que j'ai cités tout à l'heure. SOCCRAM est la société qui est chargée de l'exploitation.

M. Duprez.- C'est comme nous avec l'eau.

M. le Maire.- Ils ne sont propriétaires de rien. La prestation du SYDOM s'arrête à ce qu'on appelle l'échangeur. C'est là où nous avons de gros déboires sur des canalisations. On en a changé 300 m, on en a encore 200 m que l'on envisage de changer l'an prochain. C'est pour cela que je dis qu'il y aura peut-être de gros investissements.

Y a-t-il d'autres questions ?

On arrête là avec les déchets. Vous me donnez acte que ceci vous a été présenté.

11 A. Cessions de terrain à l'EARL de Champagne

M. le Maire.- "Des délibérations sont déjà intervenues afin de céder des terrains aux exploitants agricoles, alors qu'à l'inverse, la collectivité a acquis des terrains urbanisables.

Dans la continuité des précédentes décisions, un accord est intervenu avec l'EARL de Champagne représentée par Monsieur Jean-François Brocard, afin de lui céder deux parcelles sur le secteur de Curtil : parcelle cadastrée BD n° 19 d'une surface de 12 000 m², AY n° 3 d'une surface de 1 098 m² et AY n° 2p d'une surface approximative de 23 800 m² (document d'arpentage en cours).

L'ensemble serait cédé selon la valeur de 0,20 € le m², prix conforme à l'évaluation des Domaines et déjà appliqué précédemment. Le paiement peut être effectué si besoin par une dation dans la mesure où la ville doit par ailleurs payer à Monsieur Brocard des indemnités d'éviction.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette cession selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

(Présentation de la parcelle sur le plan)

La vente doit se signer prochainement mais c'est un peu compliqué avec tous les consorts qui sont situés sur la Zac de Valentenouze. On vend cette parcelle à ce prix à Monsieur Brocard afin qu'il ait un passage pour aller d'une parcelle à l'autre, sachant que c'est un talus qui ne vaut pas grand-chose.

L'éviction, c'est ce que l'on doit à l'agriculteur lorsqu'on lui achète un terrain et que cela lui réduit sa surface de ferme. C'est en cours de recalcul à la Chambre d'agriculture.

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

11 B. Cession de terrain rue Charles Péguy

M. le Maire.- "Par délibération en date du 15 décembre 2016, le Conseil municipal avait approuvé l'acquisition d'un ensemble foncier appartenant à Madame Jacqueline Girod, situé rue Charles Péguy.

L'acte est intervenu et il a ensuite été procédé à une division parcellaire et à la viabilisation de deux lots.

Parallèlement, une transaction foncière est établie avec la Société 2F Immobilier représentée par Monsieur Fabien Feuvrier et également avec ce dernier en nom propre.

Les évaluations du service des Domaines s'élèvent à 40,00 € le m² pour l'ensemble, sans distinction.

En premier lieu, il est cédé à la SCI 2F Immobilier la parcelle AI n° 368, d'une surface de 320 m² au prix de 30,00 € HT le m². La ville achète à Monsieur Fabien Feuvrier les parcelles AI n° 376 et 377 d'une surface de 55 m² au prix de 30,00 € le m². Pour cette partie, le prix est inférieur à celui des Domaines car il n'y a pas de frais de viabilisation, la transaction se fait en l'état.

En second lieu, la ville cède un ensemble constitué des parcelles AI n° 367, 370, 376, 377 d'une surface totale de 982 m² à Monsieur Anouar Lamine. Le prix (conforme à celui des Domaines) est de 40,00 € HT le m², la TVA sera appliquée sur la marge selon les règles en vigueur.

La Commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable à ces transactions.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces transactions selon les conditions énoncées et d'autoriser le Maire à signer les actes et toutes les pièces nécessaires."

(Présentation des parcelles sur le plan)

La parcelle vendue à Monsieur Fabien Feuvrier est moins cher parce qu'il n'y a eu aucune viabilisation à faire, aucuns travaux.

Y a-t-il des questions ?

M. Duprez.- Qu'est-ce qui va se faire sur ces parcelles ?

M. le Maire.- Pour Monsieur Feuvrier, c'est une maison d'habitation. Pour Monsieur Anouard Lamine, c'est une maison d'habitation. Ce sont donc deux maisons qui seront à la vente ou à la location. Ce qui fera quatre maisons sur des terrains en centre-ville.

M. Duprey.- C'est bien de nous donner l'information. Par contre, s'il y a quatre maisons, cela va faire au moins quatre voitures en plus, sachant qu'on a une rue relativement étroite et qui est régulièrement encombrée, avec des voisins qui trouvent déjà que ça circule beaucoup. Je vous redis ce que les gens m'ont dit.

M. le Maire.- De quelle rue parle-t-on ?

M. Duprez.- La rue Miodon.

M. le Maire.- On parle de quatre voitures, sachant que, dans cette rue, passe l'alimentation à la maternelle du Boulevard. Il n'y a plus l'école de musique, ce qui a retiré pas mal de circulation. Je vous rappelle qu'à une époque, il passait plus de 1 000 véhicules/jour parce qu'il y avait une liaison derrière qu'on a fermée. Quatre voitures de plus ou de moins

dans une rue, permettez-moi de raison garder ! Il faut comparer au Dojo où passent tous ceux qui vont faire du Judo, de l'Aïkido ou du karaté. Que ceux qui sont inquiets se rassurent, quatre voitures en plus dans la rue ne vont pas déséquilibrer les choses. Ce sera un afflux de circulation de l'ordre de 0,5 % ou 0,3 %. Il faut donc raison garder.

M. Duprez.- Il y a aussi un autre secteur qui va se construire, c'est justement le terrain derrière le Dojo. Le terrain va être vendu et il va se construire des maisons.

M. le Maire.- Je sais que ce terrain est à vendre, cela fait plus d'un an. Il n'y a pas beaucoup de candidats pour aller s'installer derrière l'ancienne école du Boulevard, entre l'école du Boulevard et la salle de la Champagnolaise. Il est vrai que c'est un terrain qui est à vendre, je suis au courant et j'ai demandé une estimation par Les Domaines parce qu'il est au milieu de la ville de Champagnole.

M. Duprez.- Il est intéressant.

M. le Maire.- Mais on ne va pas l'acheter à un prix exponentiel. Il faut l'acheter au juste prix.

M. Pernot.- On peut préempter.

M. le Maire.- Pour préempter, il faut avoir un projet.

M. Duprez.- Ce n'est pas difficile.

M. le Maire.- Pour l'instant, on a demandé l'estimation Des Domaines.

M. Pernot.- Il ne faut pas perdre de vue que nous sommes sur un des rares secteurs du centre-ville où on peut envisager un projet d'urbanisation relativement conséquent. J'en ai parlé à La Maison Pour Tous, on est prêt à prendre ce dossier en main, sachant qu'il y a l'école du Boulevard historique en bas, l'école de musique dont il faut envisager la destruction, le boulodrome dont il faudra se poser un jour la question. On est dans un projet d'urbanisation qui peut se faire par étapes, qui peut se faire dans le temps. Je crois que là, ce serait perdre une occasion historique pour la ville de ne pas se rendre propriétaire de l'ensemble des propriétés, surtout les dernières propriétés privées qui sont disponibles.

M. le Maire.- On a demandé l'estimation Des Domaines parce qu'on ne veut pas l'acheter à n'importe quel prix. En ce moment, il est en vente à un prix que je qualifie de prohibitif. Il y a quatre vieux garages dessus. Ils ont une valeur mais pas celle de garages neufs.

On va demander l'estimation Des Domaines puis on fera ce qu'on a à faire. J'ai bien insisté en disant qu'il était coincé au milieu des propriétés communales. Il est mis en vente à 110 000 €.

M. Duprez.- C'est un peu cher.

M. le Maire.- Nous sommes d'accord. Il faut l'acheter au juste prix. Il y a 1 600 m². Je pense qu'il en vaut la moitié.

Après, si tout le quartier s'urbanise, la sortie devra s'organiser différemment. Sachez que le terrain du boulodrome appartient à la ville.

M. Pernot.- C'est le bâtiment qui appartient au boulodrome.

M. le Maire.- Oui. Et comme, généralement, c'est le propriétaire du foncier qui doit libérer ce qui est dessus...

M. Duprez.- La ville est donc responsable de l'entretien de ce qu'il y a dessus.

M. le Maire.- Pas de l'entretien. Je plaisante, mais il reste combien d'endroits, intramuros, à viabiliser ? Il y a le secteur de l'hôpital qui fait 7 000 m², c'est une plaque énorme au centre-ville. L'hôpital revendique la propriété de l'ancien hôpital mais le terrain appartient à la Ville.

M. Pernot.- Il faut le raser.

M. le Maire.- L'hôpital n'a pas les moyens d'entretenir ses bâtiments. A un moment, il faudra bien prendre une décision.

Il y a là une sacrée plaque qui appartient à la ville.

M. Pernot.- Tout le monde n'est peut-être pas au courant, mais je crois qu'il serait opportun de s'y rendre. Parce que quand je dis qu'il faut raser le bâtiment, je ne le dis pas avec beaucoup de plaisir parce que c'est un bâtiment qui intègre ce qu'on appelle l'architecture Champagnolaise, mais il faudrait le faire visiter parce qu'il y a de trous comme je n'en avais encore jamais vu. C'est-à-dire qu'il y a des trous du toit jusqu'en bas, des trous d'étage en étage. On se croirait dans un film. Il faut aller voir, avec un casque et des bottes. Je crois qu'il serait intéressant d'emmener l'équipe du Conseil municipal pour qu'elle se rende bien compte.

M. Duprez.- Il y a 20 ans, lorsqu'il y avait les organisations syndicales qui étaient dedans, c'était déjà limite.

M. Pernot.- On sait bien pourquoi elles avaient été mises là !

M. Duprez.- J'ai bien compris que c'était pour que le plafond leur tombe sur la tête !

M. Pernot.- Non, le ciel !

Quand on voit le bâtiment de l'extérieur, on n'a pas le sentiment d'une telle dégradation. Mais allez dedans, vous verrez qu'il n'y a plus rien à y faire.

M. le Maire.- J'ai souvenir du début du mandat 1995-2001 où on avait fait une visite de tous les bâtiments communaux ou qui étaient bâtis sur des terrains communaux. Déjà à l'époque, on s'interrogeait sur ce bâtiment. L'hôpital nous a dit que ce bâtiment leur appartenait. D'accord, mais il est sur un terrain communal. Je vous garantis que, depuis cette date, l'hôpital n'a pas mis un sou dedans et, maintenant, il y a des trous partout. Il n'y a plus rien dedans depuis 20 ans et il s'abîme.

L'urbanisation à Champagnole passera par là puisque la ville n'est pas extensible à l'infini. On a l'Ain, la déviation de la RN5, celle de la RD5 et, après, c'est à la marge. Il faudra donc se pencher sur cette partie parce que là, on pourra avoir la main. Pour les 150 appartements du centre-ville qui sont vides, nous n'avons pas la main. Sauf pour l'ancienne trésorerie, là, on aura la main. Cela fera partie des réflexions qu'il faudra mener.

Qui est contre ces cessions à la SCI 2F Immobilier et à Monsieur Anouar Lamine ?

Qui s'abstient ?

Merci.

11 C. Cession de terrain à M. et Mme Stéphane Nanni

M. le Maire.- "A la suite de différents contacts avec Monsieur et Madame Stéphane Nanni, il est prévu de lui céder la propriété communale cadastrée Section AK n° 120p (située sur le territoire de Champagnole) et Section A n° 1061 (située sur le territoire de Ney) d'une surface totale d'environ 1 650 m². La surface définitive sera établie avec le document d'arpentage qui est en cours.

Ce terrain s'avère être un talus boisé, il est inconstructible.

Compte tenu de l'état des lieux, la valeur vénale estimée par le service des Domaines s'élève à 495 € pour l'ensemble.

La Commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable à une cession selon ce prix.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette cession à Monsieur et Madame Nanni et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

(Présentation du terrain sur le plan)

Y a-t-il des questions ?

C'est une discussion qui a été entamée il y a 5 ans.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci. J'en ai terminé. Je passe la parole à Madame Delacroix.

CINQUIÈME COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES

12. Projet de nouveau cimetière : option sur le terrain ALDI

Mme Delacroix.- "Lors du Conseil municipal du 27 juin dernier, un état des lieux du cimetière a été présenté, démontrant la nécessité de créer à court terme un nouveau site. Il a été approuvé à l'unanimité le lancement des études sur le site rue de l'Égalité en option 1, et rue du Château Fort en option 2.

Il convient à présent de se positionner également sur la propriété « Immaldi et Cie », actuellement occupée par l'enseigne commerciale ALDI. Des discussions sont en effet en cours concernant un éventuel transfert sur un autre terrain en zone d'activités.

Dans cette hypothèse, l'opportunité se présenterait d'acquérir cette propriété, cadastrée section AE n° 182, 186, 188, acquisition soit par voie amiable, soit par l'exercice du droit de préemption urbain.

Un plan a été établi (voir pièce jointe), présentant les possibilités d'extension du cimetière sur cette propriété. Certes, la capacité serait moindre à celle envisagée sur les sites rue de l'Égalité et rue du Château Fort. Mais cela permettrait une extension dans le prolongement de l'existant, ce qui présente bien des avantages. La contrainte est celle du délai de réalisation, qui doit demeurer compatible avec nos besoins.

La commission Affaires Générales réunie le 13 septembre dernier a émis un avis favorable à ce projet.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le principe d'une extension du cimetière sur la propriété « Immaldi et Cie », tel que présenté ci-avant. Vous voudrez bien autoriser le Maire à engager les démarches nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

M. le Maire.- Peux-tu apporter quelques précisions ?

Mme Delacroix.- Lorsqu'on avait présenté le rapport, on avait proposé deux projets qui paraissaient provoquer des réactions, ce qui est tout à fait normal.

C'est vrai qu'on attendait le terrain d'ALDI depuis longtemps mais on ne voyait pas de solution tout de suite, sachant qu'il n'est pas sûr que nous en ayons trouvé une. Pour l'instant, on se positionne pour pouvoir demander l'extension du cimetière sur ce terrain. Pour autant, cela ne veut pas dire qu'on l'aura.

Au niveau capacité, c'est tout de même bien moins grand mais, d'un autre côté, il faut être juste, le fait d'étendre le cimetière sur cet endroit serait tout de même beaucoup plus simple.

M. le Maire.- Il est bien évident que c'était la solution 1, mais nous n'avons peut-être pas voulu "sortir du bois" trop tôt. C'était la solution qu'on privilégiait et qu'on privilégie toujours, sachant que l'intérêt de présenter un dossier et de le faire voter au Conseil municipal, c'est de nous donner le droit de préemption. ALDI a un nouveau projet plus loin mais il faut qu'il soit parti pour que cela se fasse dans des temps qui soient compatibles avec notre capacité, ce qui est le cas actuel.

Mme Delacroix.- Nous allons aussi récupérer 10 emplacements dans le cimetière actuel avant la fin de l'année.

M. le Maire.- En plus de ce qu'on a, on sait qu'on va en récupérer une vingtaine l'an prochain. On fait tout pour faire durer le cimetière au maximum. C'était là la première solution à laquelle nous avons pensé. Elle avait été vendue à ALDI à l'époque et cela paraissait une bonne affaire mais qui, maintenant, nous embête grandement. C'est comme ça. On espère faire durer le cimetière jusque-là et à partir du moment où nous aurons délibéré sur cette partie, le droit de préemption auquel nous avons droit nous oblige à l'acheter en totalité. Nous ne pouvons pas préempter sur une seule partie de la parcelle.

On a fait ce schéma de cimetière mais si ALDI part suffisamment tôt de cet endroit et que l'on préempte, nous allons préempter sur la totalité.

Le droit de préemption n'est pas un fait d'opportunité, c'est-à-dire qu'on ne peut pas préempter sans avoir établi un projet auparavant, un projet qui soit connu et reconnu. S'il est passé au Conseil municipal, les choses sont claires et on peut préempter. Ensuite, si on préempte, soit on se met d'accord avec celui qui vend ou, si on n'est pas d'accord parce que le prix est prohibitif, on demande une estimation des Domaines et, après, c'est le juge de l'expropriation qui détermine le prix. Là, c'est encore un autre débat. Mais il nous faut déjà avoir un projet qui soit voté par le Conseil municipal pour pouvoir appliquer notre droit de préemption si on ne s'entend pas avec le vendeur le moment venu.

Je pense qu'ils ont tout intérêt à s'entendre avec nous, en espérant qu'ils bougent le plus vite possible.

C'est voté, c'est parfait. Merci Madame Delacroix.

SEPTIÈME COMMISSION : VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

13. Demande de mise à disposition de locaux scolaires

M. le Maire.- Nous passons à la vie scolaire avec Madame Rahma Tbatou.

Mme Tbatou.- "Le Relais Parents / Assistantes Maternelles financé par la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura et géré par la Mutualité du Jura, sollicite la commune pour utiliser la salle de motricité de l'école du Boulevard une heure par mois en vue d'y accueillir des jeunes enfants accompagnés d'assistantes maternelles.

Après avoir recueilli l'accord de Mme Lydie Canaguier, Directrice de l'école du Boulevard, les membres de la commission vie scolaire et périscolaire réunis le lundi 11 septembre 2017 ont émis un avis favorable à cette sollicitation.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la mise à disposition de la salle de motricité de l'école du Boulevard et d'autoriser le maire à signer la convention avec la Mutualité du Jura qui s'y rattachera."

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui vote contre ?

Merci.

14. Convention avec le Département du Jura (transports scolaires)

M. le Maire.- "La région Bourgogne-Franche-Comté, compétente en matière de transports en application de la Loi NOTRe, a délégué l'exercice de cette compétence au Département du Jura, à titre transitoire, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 août 2017.

Le Département prend en charge et applique le règlement qui prévoit le transport des élèves scolarisés de la maternelle au lycée de leur domicile jusqu'à l'établissement scolaire de rattachement pour des trajets supérieurs à 1,5 km.

La Commune de Champagnole avait depuis 2011 établi une convention avec le Département pour faire bénéficier de cette mesure les élèves ayant un trajet inférieur à 1,5 km en contrepartie d'une participation financière de 500 € par élève et par an avec une actualisation du tarif en fonction du coût du transport.

Cette convention est établie au 1^{er} septembre 2016 pour une période de 7 ans avec la possibilité de résiliation à tout moment après accord commun des deux parties. La Région se substitue au Département le 1^{er} septembre 2017 dans les droits et obligations définis dans la convention.

Les membres de la commission vie scolaire et périscolaire réunis le 11 septembre 2017 ont émis un avis favorable à l'établissement de la convention avec le Conseil Départemental.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette convention relative aux transports scolaires et d'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires."

Je trouve cette mesure largement discriminatoire pour ceux qui habitent à 1,4 km.

L'an dernier, 22 élèves étaient concernés. Cela ne concerne donc pas non plus tous les gamins qui habitent dans le secteur du collège, dans le secteur du lycée. Habitant aux Champs Sarrazins, je vous garantis que mes enfants n'ont jamais pris le bus pour aller au collège, ni la voiture, puisqu'ils allaient à pied ; ils avaient 300 m à faire. Cela concerne quelques enfants qui sont vraiment en limite, à 1,4/1,5 km. Cela concerne 29 élèves pour un coût d'à peu près 15 000 € par an, que la commune paie directement à la Région ou au Département, notre agent comptable saura à qui verser. Ceci afin que tous les enfants champagnolais puissent prendre le bus pour se rendre à l'école sans bourse délier.

Y a-t-il des questions ?

M. Duprez.- Ce n'est pas une question mais une remarque. Je vous invite à regarder la convention, article 3, vous verrez que la formule de calcul n'est pas piquée des vers !

M. le Maire.- Vous avez l'explication en dessous, elle fait deux pages ! On peut peut-être demander au Président du Département de nous l'expliquer.

M. Pernot.- Non, je ne resterai que sur des thèmes très génériques. Vous me connaissez !

Ce qu'il faut entendre dans cette affaire, c'est que jusqu'en 2011, un certain nombre de Champagnolais payaient pour les transports scolaires. Je dénonçais cela depuis ma première élection au Conseil départemental. J'ai enfin été entendu par le Président Raquin, en 2011, pour que cette situation évolue positivement. On avait alors décidé de cet accord qui permettait, dans un climat d'intelligence partagée, la gratuité avec, certes, une participation de la ville. Ne l'oubliez pas : avec une participation de la ville.

Je ne veux pas me servir de ma tribune au Conseil municipal pour essayer d'expliquer un certain nombre de choses aux maires de communes voisines, mais il ne faudrait pas que les maires de Morez, de Saint-Claude ou de Lons l'oublie sachant qu'ils vivent actuellement une situation difficile puisque le Département a décidé de stopper le financement d'avantages qui leur avaient été consentis par le passé. Ils ne doivent pas oublier que tout le monde ne bénéficiait pas de ces avantages. J'en veux pour preuve que la ville de Champagnole n'en bénéficiait pas puisque, dans un premier temps, c'étaient ses habitants qui étaient positionnés à 1,5 km en retrait du collège qui étaient dans l'obligation de payer. Après, la commune, pour justement mettre fin à cette injustice, avait décidé, avec le Conseil départemental, de revoir un prix à minima, mais en participant elle-même. D'ailleurs, cette participation perdure. Cette participation de la ville va perdurer malgré le transfert de la compétence Transports du Conseil départemental vers le Conseil régional, la convention va suivre le mouvement. Au lieu de la signer avec le bon Président du Conseil départemental, mon cher maire, vous allez la signer avec l'excellente Présidente du Conseil régional, mais vous continuerez de financer.

Ce que je veux expliquer par-là, c'est que l'effort consenti par la ville a permis la gratuité, ce qui a donc rétabli une égalité de traitement entre les petits Champagnolais et les autres Jurassiens, mais il ne faut pas que les autres maires oublient qu'un certain nombre de communes, telle que Champagnole, ont une participation financière qui va perdurer dans le transport scolaire.

Ceux qui s'énervent un peu, pour ceux qui auraient suivi un peu l'actualité pendant l'été, comprendront - j'ose l'espérer - que les choses ne sont pas aussi faciles qu'ils le souhaiteraient.

Ceci pour dire que les transports scolaires sont passés du Département à la Région. L'excellence départementale atteinte, j'ose espérer qu'elle sera maintenue, sachant qu'il faudra qu'ils fassent beaucoup d'efforts mais j'espère qu'ils réussiront afin que tout se passe bien durant l'année scolaire.

On a une RDTJ qui est aussi un élément important dans le transfert, c'était la régie du transport Jura Bus, qui est présente sur notre ville, c'est pour cela que je me permets d'en parler, avec laquelle nous avons organisé un transfert. Malheureusement, la Région n'a pas voulu nous suivre dans l'idée de construire un bâtiment digne de ce nom, donc de déterminer l'infrastructure pour les bus qui corresponde au niveau d'ambition d'une certaine qualité du transport scolaire. Comme ils étaient situés sur la zone commerciale et qu'ils n'avaient plus rien à y faire, on leur avait proposé de les transférer sur la zone industrielle, derrière les transports Perrenot. Il y avait une certaine logique puisque derrière Jura Bus / Perrenot, il y avait la possibilité d'avoir un terrain. Malheureusement, la Région a refusé cette possibilité, prétextant que c'était au Département de financer en grande partie. Ce sont de petites mesquineries qui ne remettront pas fondamentalement les choses en cause. Nous avons acheté le bâtiment avec la communauté de communes, bâtiment que la RDTJ exploitait, donc derrière l'entreprise Marpaud, pour ceux qui

connaissent la zone d'activité. Nous allons donc louer cet établissement à la Région en attendant qu'elle trouve une autre solution pour la RDTJ.

Ce qu'il faut bien comprendre dans cette affaire, et c'est pour cela que je remercie Monsieur le Maire de nous proposer aujourd'hui ce rapport, c'est que la gratuité sera maintenue pour tous les petits Champagnolais, comme c'était le cas auparavant, par la volonté du Conseil général dans un premier temps, du Conseil régional aujourd'hui, mais surtout par la participation financière de la ville. Je crois que tout le monde doit l'entendre, au niveau du département : la ville participe financièrement aux transports scolaires pour assurer cette gratuité.

M. le Maire.- Qu'on se le dise !

M. Duprez.- Le montant de cette participation est de combien ?

M. le Maire.- De 15 000 €. C'est selon le nombre d'élèves. L'an dernier, ils étaient 29, ce qui faisait 14 500 €. Cette année, il y en aura peut-être 26 ou 32, je ne sais pas. Cela ne varie pas beaucoup.

M. Duprez.- Il y a la formule.

M. Pernot.- On en a bavé pour l'avoir ! On a mis 11 ans pour la sortir.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

15. Adhésion à la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté

M. Dussouillez.- "En application de la loi NOTRe, la compétence transports est transférée aux régions à compter du 1^{er} septembre 2017.

Aussi, afin d'assurer la continuité des activités avec le personnel des régies du Doubs et du Jura, la Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé de créer une Société Publique Locale. Cette société réunit, par ailleurs, l'ancienne SPL Sud Bourgogne Mobilité existant en Saône-et-Loire.

Les services rendus par Jura Bus pourront perdurer avec ce nouveau statut qui implique que les structures communales soient actionnaires de la SPL. A cet effet, la région a proposé à la commune l'acquisition d'une action à 10 €.

Les membres de la commission vie scolaire et périscolaire réunis le 11 septembre 2017 ont émis un avis favorable à l'achat d'une action.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion à la Société Publique Locale Mobilités Bourgogne Franche-Comté, de procéder à l'achat d'une action et d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires."

Ceci dans le but que les Champagnolais puissent bénéficier de la prestation Jura Bus.

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

HUITIÈME COMMISSION : FINANCES

M. le Maire.- Nous allons aborder le gros morceau de la soirée : les Finances, avec Monsieur Pascal Tissot.

16. Garantie d'emprunts OPH après renégociation

M. Tissot.- Il y a plusieurs sujets à l'ordre du jour. Nous allons commencer par la garantie des emprunts OPH après renégociation. L'OPH a renégocié ses emprunts et nous sommes chargés de les garantir à nouveau.

"Fin 2016, l'OPH du Jura a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) afin de procéder au réaménagement de sa dette.

L'OPH a souhaité bénéficier d'une part, d'un contexte économique favorable qui a permis la baisse de la marge appliquée sur les prêts indexés sur le taux du livret A (réduction de 20 et 30 centimes sur les marges contractuelles appliquées sur le taux du livret A) et d'autre part, profiter des dispositions du droit à la Remise d'Intérêts Actuariels pour la Démolition (RIAD). Ce dispositif mis en œuvre par la CDC permet d'obtenir une réduction d'intérêt de 5 000 € par logement démolit (81 au total dont 24 à Champagnole) soit une remise totale d'intérêts de 405 000 €.

En parallèle, 2 ans après le regroupement réalisé avec le Foyer Jurassien et l'OPH de Champagnole, l'OPH du Jura souhaitait réduire le poids de son annuité d'emprunts pour les cinq prochaines années, afin de contribuer à l'amélioration de son autofinancement.

Ainsi un allongement de la durée de certains emprunts a été proposé par la CDC **sous condition de nouvelle délibération des garants.**

Une opération de réaménagement a été signée avec la CDC le 1^{er} mars 2017 et va générer une baisse annuelle moyenne de 372 000 € de l'annuité de l'OPH entre 2017 et 2021.

Sur la période 2017 à 2048, l'OPH du Jura bénéficiera d'une économie d'intérêts de 487 209,95 €.

Dans ce contexte, la ville de Champagnole est sollicitée afin de garantir les lignes de prêts concernées selon les nouvelles caractéristiques financières suivantes :

Emprunt garanti à hauteur de 50 % par la ville et 50 % par le Conseil Départemental

Ligne n° 1258789

Baisse de la marge de +1.3 % à + 1 % et allongement de 3 ans de la durée résiduelle

Ligne de prêt n° 1258788

Allongement de 3 ans de la durée résiduelle

Emprunt garanti à 100 % par la ville

Lignes de prêts N° 0227766- 0227767- 0252401- 041649

Baisse de la marge de 1.3 % à 1 % et allongement de 3 ans de la durée résiduelle

Ligne de prêt N° 0933520

Baisse de la marge de +1.2 % à +1 % et allongement de 3 ans de la durée résiduelle

Lignes de prêts N° 11784442-1215248-1229968-1240427-5056940-5056959

Allongement de 3 ans de la durée résiduelle.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir réitérer la garantie des 13 lignes d'emprunts dont la liste figure en annexe selon les conditions suivantes :

Article 1 :

La commune de Champagnole réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagée, initialement contractée par l'OPH du Jura auprès de la CDC, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe « caractéristiques financières des lignes de prêts réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque ligne de prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues, notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes des prêts réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « caractéristiques financières des lignes des prêts réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes de prêts réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du livret A, le taux du livret A effectivement appliqué auxdites lignes des prêts réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne des prêts réaménagées référencées à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du livret A au 01/03/2017 est de 0.75 %.

Article 3 :

La garantie de la commune de Champagnole est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'OPH du Jura, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CDC, la commune de Champagnole s'engage à se substituer à l'OPH du Jura pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le Conseil municipal s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Vous voudrez bien approuver les garanties d'emprunts de l'OPH du Jura selon les conditions énoncées ci-avant et autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie pour les garanties d'emprunt.

17. Décisions modificatives

M. Tissot.- "Nous avons examiné en détail la DM en commission des finances mardi soir.

Vous avez eu sur table une DM supplémentaire qui concerne le lotissement communal « les Gravières ».

Je vous propose de la passer en même temps que les autres ce soir.

Le BP 2017 du lotissement ne prévoyait plus de crédit pour les travaux de viabilisation, puisque ceux-ci sont terminés.

Nous avons reçu il y a 2 mois une facture de GRDF pour un déplacement d'un compteur de gaz suite à une modification parcellaire.

Il est donc nécessaire d'ouvrir des crédits afin de pouvoir payer la facture.

Les 1 200 € nécessaires seront diminués du reversement de l'excédent au budget principal.

Je continue avec la DM 1 du lotissement « rue de la liberté »

Même cas de figure, plus de crédit prévu au BP 2017 pour les travaux car le lotissement est viabilisé.

Une ancienne fosse a été mise à jour lors de la réalisation des fondations de la maison de l'acquéreur du lot 2 (m BOILLEY) et il a fallu que le propriétaire réalise des travaux de consolidation.

C'est donc la prise en charge par la ville de ces travaux qui fait l'objet de cette ouverture de crédit de 8 600 €.

Cette dépense supplémentaire est financée par une subvention du budget principal.

Concernant la DM2 du restaurant municipal, il s'agit d'un virement de crédit destiné à régulariser des titres émis par erreur en 2007 (711 € pour des goûters facturés en trop à la crèche et 217 € pour des repas facturés deux fois à l'hôpital de jour), et une provision supplémentaire pour des admissions en non-valeur à venir.

Les 3 000 € de crédits ouverts sont équilibrés par la diminution des crédits inscrits au compte 60623 dépenses d'alimentation.

Je vais terminer par la DM 2 du budget général.

Le tableau comporte plusieurs opérations de rectifications d'articles comptables (opération neutre) et des ouvertures et virements de crédits pour financer des dépenses supplémentaires (non prévues au BP)

Commençons par les rectifications comptables (opérations blanches)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Sur la deuxième ligne, on retrouve – 304 000 € en dépense au compte 2118 et – 304 000 € en recette au compte 024.

Il s'agit des crédits inscrits pour les acquisitions de terrains du nouveau lotissement « Sur Valières » (achat consorts Pernot et Midol, on a déjà délibéré)

Ces crédits étaient déjà inscrits en 2016, et ont été reportés sur le budget 2017.

A l'époque, le budget lotissement n'était pas créé et on avait donc inscrit les crédits en dépense et en recette (pour refacturer au budget annexe)

Comme les actes ne sont toujours pas signés et que le BP « Sur Valières » a été voté depuis, on va acheter directement les terrains sur le BP du lotissement.

C'est pour cela qu'on annule ces crédits sur le budget ville

Vous remarquez également une somme de 30 987 € en plus à l'article 2151 et en moins au compte 2313 (rénovation place du marché)

Ce montant a été reporté au chapitre 23 alors que les dépenses sont comptabilisées au chapitre 21, il fallait donc rectifier.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les 31 000 € qu'on retrouve en dépense au 62876 et en recette au 73211 concernent la participation de la ville au service ADS géré par la communauté de communes.

L'an passé la Com'Com avait déduit la participation de l'ACTP.

En 2017, la Com'Com ne déduira plus, mais facturera directement.

Donc le moins en recette se transforme en une dépense.

Maintenant passons aux ouvertures et virements de crédits.

Je vais éviter de rentrer dans le détail ligne par ligne si vous le voulez bien, nous l'avons fait en commission mardi.

Vous pouvez voir que certaines lignes ont été complétées, **soit parce que les crédits inscrits étaient insuffisants** (comme l'aire de jeux à l'école du boulevard, les achats d'extincteurs, la rénovation de la bibliothèque, la viabilisation de parcelle rue Charles Peguy), **soit parce que les dépenses n'avaient pas été prévues** (le principal étant le programme de réfection de voirie pour 190 000 €, les frais d'actes pour l'achat des résidences Mont Rivel, les travaux de sécurité sur la passerelle SNCF, le remplacement du matériel volé aux ateliers...).

Pour financer, on a :

- **soit utilisé des crédits disponibles en investissement** ce sont les sommes en moins (travaux dans les forêts, travaux dans les bâtiments communaux, travaux de voiries)

- **soit utilisé des crédits disponibles en fonctionnement** toujours les sommes en moins (frais de personnel, prélèvement FPIC, dépenses imprévues)

- **soit ouvert des crédits supplémentaires** (les 6 000 € de subvention parlementaire en recettes d'investissement, et les 19 789 € de droits de mutation en recettes de fonctionnement).

Pour résumer, **on a inscrit 323 061 € de dépenses supplémentaires** (314 461 € en investissement et 8 600 € en fonctionnement), qui ont été financées par :

Une réaffectation de crédits disponibles pour 297 272 € (en investissement et en fonctionnement) et **une ouverture de crédits nouveaux pour 25 789 €.**"

Y a-t-il des questions ?

Vous avez tous les chiffres.

Je mets au vote : qui vont contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie pour les décisions modificatives.

18. Renouvellement ligne de trésorerie

M. Tissot.- "Après étude par la commission des Finances réunie le 19 septembre dernier, c'est l'offre de ligne de trésorerie de la Banque Postale qui a été retenue.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la signature d'un contrat de ligne de trésorerie avec la Banque Postale, aux conditions prévues dans le contrat :

Montant : 800 000 €

Durée maximum : 364 jours

Taux d'intérêt applicable : EONIA + marge de 0.40 % l'an

(En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index EONIA, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index EONIA négatif, l'emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus).

Base de calcul : exacte/360jours

Modalité de remboursement : paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation, remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.

Date de prise d'effet du contrat : trois semaines après la date d'acceptation du contrat et au plus tard le 15 novembre 2017.

Garantie : néant

Commission d'engagement : 640,00 € payables au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.

Commission de non-utilisation : 0.05 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant.

Modalités d'utilisation : L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « banque en ligne » de la Banque Postale, tirages/versements procédure de crédit d'office privilégiée.

Date de réception de l'ordre en J avant 16 h 30 pour exécution en J+1

Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.

Montant minimum de 10 000 € pour les tirages."

Il y avait quatre possibilités : Banque Postale, Crédit Mutuel, Banque Populaire et Caisse d'Epargne. Deux étaient carrément hors des clous et deux se rapprochaient. Nous avons choisi l'offre de la Banque Postale. Nous avons réduit la ligne de trésorerie. Elle était à 1 million l'année dernière, elle est passée à 800 000 €. Nous avons estimé que c'était largement suffisant.

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

M. Duprez.- Toutes les places bancaires de Champagnole ont-elles été consultées ?

M. Tissot.- Non puisque nous ne travaillons plus avec le Crédit Agricole qui n'a pas voulu renégocier des prêts. Il y a également des banques qui ne nous répondent pas. On essaie de travailler avec les banques qui nous répondent et celles qui nous offrent les meilleures possibilités. Après, nous sommes ouverts à tout le monde, il n'y a aucun souci, le principal étant de retenir le moins-disant. On peut parfois se poser des questions mais pas pour un prêt où toutes les conditions financières sont réunies, où on ne peut donc pas se tromper.

M. Duprez.- Merci.

19. Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

M. Tissot.- "Le SICTOM de la Région de Champagnole collecte auprès des "gros producteurs" les déchets assimilés aux déchets ménagers qui, de ce fait, sont assujettis à la redevance spéciale pour les déchets non ménagers.

La redevance spéciale est appliquée aux professionnels ayant signé une convention avec le SICTOM pour la mise à disposition de bacs d'un volume supérieur ou égal à 600 litres.

Les établissements concernés peuvent être exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères si le Conseil municipal le décide.

Pour l'année 2018, le SICTOM a transmis la liste des établissements susceptibles d'être exonérés (c'est-à-dire ceux qui payent directement la redevance spéciale « gros producteur » au SICTOM) auxquels il convient d'ajouter ceux qui confient le service de collecte à un prestataire privé.

Il est proposé au Conseil municipal d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères les producteurs assujettis à la redevance spéciale (ainsi que ceux qui utilisent les services de prestataires privés) figurant dans la liste ci-jointe."

Y a-t-il des questions ?

On le fait chaque année, il n'y a rien de particulier.

Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci, c'est adopté.

20. Admissions en non-valeur

M. Tissot.- "Sur proposition de Madame le Receveur Municipal, il est proposé au Conseil municipal d'admettre les créances suivantes en non-valeur :

Suite à un effacement de dette notifié par la commission de surendettement des particuliers du JURA

Titre 603 de 2015 (centre aéré) pour un montant total de 108,22 € TTC (budget ville)

Suite à des clôtures pour insuffisance d'actif prononcées par le Tribunal de Commerce

Titres 54 de 2008 pour 363,26 € TTC (location Oppidum), titre 129 de 2012 pour 979 € TTC (location Oppidum) et titre 50 de 2015 pour 996 € TTC (location Oppidum).

Titre 683 de 2014 pour 26,50 € et titre 823 de 2015 pour 26,50 € (droits de place).

Soit un total de 2 499,48 € TTC ; les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits à l'article 6542 du budget primitif 2017 de la commune.

Vous voudrez bien approuver les admissions en non-valeur présentées."

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

21. Clôture du budget annexe du lotissement "Le bon accueil"

M. Tissot.- "Par délibération du 16 avril 2013, le Conseil municipal avait voté la création du budget annexe lotissement communal « Le bon accueil ».

Les quatre parcelles viabilisées ayant été vendues, il convient de clôturer le budget annexe à la date du 31/12/2016.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la clôture du budget annexe « lotissement Le bon accueil » au 31/12/2016."

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci. J'en ai fini pour les finances.

M. le Maire.- Merci Monsieur Tissot. Nous passons à la 9^{ème} commission.

NEUVIÈME COMMISSION : JEUNESSE, ÉVÉNEMENTIEL

22. Demande de bourse « projets Jeunes »

M. Bonjour.- "Mlles Racle Pauline, âgée de 24 ans, et Cappelina Tiffany, âgée de 25 ans, ont déposé une demande de bourse « Projets Jeunes » pour participer à un projet humanitaire en Birmanie en décembre 2017 et janvier 2018.

A cet effet, elles ont créé une association en vue de recueillir des financements, des fournitures scolaires, des jeux ou des vêtements.

Leur mission humanitaire consistera à participer à la vie d'un monastère bouddhiste, fonctionnant en autonomie, avec la réalisation de travaux agricoles, l'enseignement de l'anglais aux plus jeunes et le partage de leur culture franc-comtoise.

L'action est encadrée par l'association française « Solidarité Jeunesse » et une ONG œuvrant dans le pays d'accueil.

Le budget du projet s'élève à 4 200 € liés essentiellement à des frais de logistique et de transport. Mlles Racle et Cappelina ayant eu une activité salariale leur projet est autofinancé à 50 %.

La commission Jeunesse Événementiel réunie le lundi 11 septembre 2017 a émis un avis favorable pour un financement de 1 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de cette bourse « projets jeunes »."

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ?

Y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions.

M. Duprez.- Ça craint un peu. Aller participer à la vie d'un monastère bouddhiste ne me semble pas être en liaison avec les valeurs qui sont les miennes. Je m'abstiendrai donc.

Mme Filippi.- Sachant que c'est un pays qui est compliqué à l'heure actuelle.

23. Bilan d'activités 2016 de Champa Loisirs

Mme David Rousseau.- "Le bilan d'activités 2016 du service municipal « Champa Loisirs » (ci-annexé) a été présenté lors de la commission Jeunesse Événementiel réunie le lundi 11 septembre 2017.

Il sera également présenté au Conseil municipal et il conviendra d'en prendre acte."

Page 4, vous avez l'organisation des services, avec l'organigramme et le personnel d'animation ainsi que des stagiaires. Sur l'année 2016, le service a reçu 22 stagiaires de différents endroits, de différentes formations et écoles. Le personnel comprend 21 agents titulaires et a connu un renfort de 33 animateurs non-titulaires en 2016, avec 6 839,01 heures d'animation et 451,5 vacations.

Nous allons directement page 9, dans les accueils de loisirs avec l'accueil extrascolaire pour lequel je vais vous donner quelques chiffres. L'accueil de loisirs sans hébergement, les ASH, comprend les petites vacances scolaires. Il y a eu, en 2016, 337 inscriptions contre 357 en 2015, soit une petite baisse de 20 inscriptions. Par contre, le nombre de journées réalisées est en augmentation car il y a eu 2 323,5 journées réalisées contre 2 220,5 en 2015, soit 95 journées réalisées.

Comme vous pouvez le voir page 10, en moyenne 62 enfants ont été accueillis pendant les vacances scolaires. Pendant les petites vacances scolaires, les enfants sont accueillis sur toute la journée, avec un temps d'accueil qui commence à 6 h 45 et qui se termine à 18 h 15. Ils y font toutes sortes d'activités ludiques : sportives, manuelles, culturelles. Plusieurs groupes d'enfants constituent l'accueil des ASH Champa Loisirs : les kids, les enfants nés à partir 2010 jusqu'aux maxi-juniors, les enfants nés en 2009.

Ensuite, vous avez le centre aéré, page 11. Le centre aéré fonctionne pour les enfants nés en 2012 et 2013. Les enfants sont accueillis durant le mois de juillet à Champa Loisirs et au centre pour les enfants nés entre 2003 et 2009. Les petits sont à Champa Loisirs et les plus grands au centre aéré. Au mois d'août, toutes les tranches d'âge sont accueillies au centre aéré.

Le nombre d'inscriptions est en augmentation. Il est de 350 inscriptions contre 332 en 2015. Les journées réalisées sont également en augmentation, il y a eu 244 journées réalisées en plus en 2016 car il y en avait 2705 en 2015 et l'année 2016 a connu 2949 journées réalisées. En moyenne, 94 enfants ont été accueillis en juillet et 63 en août.

Ensuite, page 13, vous avez le rapport de Champa Sports. C'est pareil, c'est en augmentation. Les inscriptions sont de 108 en 2016 contre 95 en 2015. Les journées réalisées sont en baisse (2 443,5 contre 184,5) parce qu'il y a eu un séjour de moins que l'année précédente, le nombre de journées diminue donc de ce fait.

La moyenne des enfants accueillis était de 21, mais comme c'est sur plusieurs séjours, le chiffre ne correspond pas forcément à une moyenne sur l'ensemble.

Ensuite, les accueils périscolaires page 14. Il y a eu 500 inscriptions contre 495 en 2015. L'accueil périscolaire, c'est le mercredi après-midi, de 14 heures à 17 heures au sein des locaux de Champa Loisirs. Le temps d'accueil est proposé à partir de 13 h 15 jusqu'à 18 h 15. Il y a eu 39 253 journées contre 37 995, soit 1 250 journées réalisées en plus en 2016.

Sur tous ces accueils, on peut constater des augmentations de journées en 2016 excepté Champa Sports qui a connu un séjour en moins et Champa Ados, alors que l'année 2015 avait été marquée par des baisses générales de fréquentation. Champa Ados a fait moins de sorties organisées prises en compte par les critères de la CAF. C'est pour cela que le nombre de journées est en diminution.

Vous avez ensuite l'organisation des accueils périscolaires des écoles, avec les conditions, les horaires, le nom des correspondants qui se trouvent dans les écoles et qui travaillent pour le périscolaire, les personnes qui sont dans les bus pour le transport. Vous avez ensuite les horaires de fonctionnement par école et puis les noms des ATSEM qui travaillent dans chaque école, avec les chiffres de fréquentation par écoles et lycées.

Je vous laisserai regarder plus précisément chez vous si vous voulez avoir plus d'informations.

Pour ce qui est du Conseil municipal des enfants, dans le bilan, vous avez le deuxième mandat 2016 avec Marie-Lucie BOJ comme maire, avec les commissions proposées et les animations qu'ils ont eues pendant leur mandat. Vous avez également le début du troisième mandat qui a été élu à partir d'octobre 2016, avec 18 nouveaux conseillers et Léa Joly qui a été élue maire enfant.

Le programme du Conseil municipal des enfants : dans l'ensemble, c'est leur participation aux cérémonies commémoratives et festives, des participations à des jurys et beaucoup d'organisations d'animations auprès des enfants de la ville de Champagnole et des environs. Ils font des animations propres aux enfants âgés de 5 à 12 ans, comme la Champa'Trott pendant la course de voitures à pédales, le tournoi de balle aux prisonniers et puis le carnaval.

Le deuxième mandant a eu l'occasion de visiter plusieurs collectivités, la mairie, la communauté de communes, le Conseil départemental où le Président les a très bien reçus. Nous avons fini le tour des collectivités en grand, avec le Parlement Européen en 2016.

M. Duprez. - C'est mieux que la Birmanie !

Mme David Rousseau.- Page 29, vous avez le service jeunesse. Je vais vous parler rapidement des actions conduites en 2016. Il y a eu l'ouverture d'une salle d'accueil en soirée et le week-end dans le quartier des Combettes, l'organisation de sorties piscines, accrobranches, patinoire et Nigloland. La participation au carnaval, bien évidemment. L'attribution de trois bourses BAFA, attribution d'une bourse Projet Jeune que l'on vient de voir. La programmation d'un spectacle de prévention-santé.

Page 31, la communication et l'événementiel. On a retrouvé les affiches de toutes les animations en 2016. Le secteur événementiel a coordonné 17 manifestations, de l'animation de Noël au carnaval, les après-midi récréatifs, les jeudis dansants, la fête de la musique, le tournoi de Beach, l'été musical, les samedis pétions, la course de voitures à pédales, le festival de jazz, le festival de théâtre, etc., des animations du passage du Tour de France, le forum des associations, le Téléthon. Ils ont collaboré à plusieurs autres manifestations, en particulier pour la communication, par la création d'affiches, les cartons d'invitation.

En dernière partie, les partenaires de Champa Loisirs : le conseil local de la sécurité, de la présentation de la délinquance, le CLSPD. Dans le cadre de contrat local de sécurité de prévention de la délinquance, des actions de médiation organisées en soirée pendant les congés scolaires, ils ont bénéficié d'une subvention de 3 000 € issus du fonds interministériel de prévention de la délinquance. C'est lorsque les agents de la Police interviennent, le soir pendant l'été, pour faire de la médiation.

Comme d'autres partenaires, nous avons Enfance Jeunesse pour ce qui concerne les accueils de loisirs périscolaires des écoles maternelles. Ce contrat a été renouvelé en 2014 pour une période de quatre années de 2014 à 2017.

Je vous remercie d'en avoir pris acte.

M. le Maire.- Avez-vous des questions sur ce rapport ?

Il nous est demandé de prendre acte également qu'il nous a bien été présenté.

HORS COMMISSION

24. Contrat d'approvisionnement avec l'ONF

M. le Maire.- Cela correspond à une délibération que nous avons prise en début d'année mais l'ONF a besoin d'une nouvelle délibération pour signer ce contrat d'approvisionnement.

Il s'agit de 540 m³ qui avaient été prévus par la ville. C'est juste une formalisation.

"L'accord du Conseil municipal est sollicité pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement de bois pour un volume prévisionnel de 540 m³ pour l'année en cours. Il s'agit de parcelles qui figuraient dans le programme annuel de coupes de bois, approuvé par délibération du 7 février 2017.

En application de l'article L.214-6 du Code Forestier, l'ONF est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente. A cet effet, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer tout document qui sera présenté par l'ONF pour la mise en œuvre de ce mandat.

Le contrat de vente est conclu en application des articles L.214-7 et L.214-8 du Code Forestier relatif aux ventes de lots groupés. Conformément à l'article D.214-22 du Code Forestier, l'ONF reversera donc à la commune de Champagnole la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.

Pour mener à bien cette opération, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette vente de bois par contrat d'approvisionnement selon les conditions énoncées, et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante avec l'ONF."

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Deux informations.

Vous avez pu voir que nous avons affiché le nouveau Président de la République. Nous avons dû couper l'affiche. Elle était de la même largeur que les autres mais il y avait 5 cm de plus en hauteur. On l'a donc remis à la même taille que ses collègues, François, Nicolas, Jacques, etc. Il n'y a pas de raison qu'il soit plus grand que les autres. C'est pour cette raison qu'on ne voit pas bien l'inscription « *Président de la République* ».

Le prochain Conseil municipal sera très certainement le 24 ou le 26 octobre, à confirmer.

Y a-t-il des questions diverses ?

Mme Benoit.- Vous avez pu trouver une feuille avec beaucoup de rose sur votre table. C'est pour vous annoncer la troisième marche d'Octobre rose à Champagnole le 7 octobre.

Le Rotary sera le 6 octobre, avec une conférence-dîner-spectacle. Vous pouvez vous joindre à cette manifestation.

Mme David Rousseau.- Je terminerai par le Show Mode, le 8 octobre qui participe également à Octobre rose au bénéfice de la tombola et les entrées.

M. Duprez.- Monsieur le Maire, j'ai été alerté par les habitants et les commerçants du secteur Herriot-Jules Ferry, sachant que je suis moi-même un usager de ce secteur. On assiste depuis quelques mois, et cela a été le cas pratiquement tout l'été, à des actes d'incivisme importants, vraiment importants. J'ai pris quelques photos le lendemain de l'innovation. Je pense qu'il y a urgence à intervenir. J'étais encore cet après-midi avec deux personnes qui habitent le quartier depuis 40 ans, elles ont l'intention de déménager parce que cela devient insupportable : pollution bruyante, pollution de déchets qui traînent partout, sans compter des attitudes d'incivisme qui sont inadmissibles. Je pense qu'il est temps de rétablir un peu de sécurité dans le quartier. Il est bien de patrouiller mais il faudrait peut-être s'arrêter et constater. On ne fait actuellement que patrouiller.

Le quartier souhaite retrouver un peu de calme et de bien-vivre. On souhaite que les forces de sécurité soient plus présentes et actives pour agir et sévir. Il faut bien évidemment engager une action de prévention pour qu'un comportement civique revienne dans ce quartier car cela devient de plus en plus désagréable. Je sais que certains ne vont plus faire leurs courses là-bas parce que c'est très sale certains matins, parce qu'il y a des personnes qui ont des attitudes inadmissibles.

Monsieur le Maire, je vous demande donc que des interventions concrètes et réelles soient mises en place rapidement. C'est un dossier que nous suivrons avec la population du coin. Nous ferons le point lors du prochain Conseil municipal pour voir si des actions concrètes ont été mises en place. On ne peut pas laisser faire de telles choses. Des papiers et des canettes traînent partout, je ne parle pas de la sono, cela devient irrespirable pour le quartier. J'allais habituellement faire mes courses là-bas, par moments, je n'y vais plus. Cela devient inadmissible. On ne peut pas laisser un secteur comme celui-là se dégrader de cette façon.

Merci, Monsieur le Maire, de bien vouloir engager les actions nécessaires pour que, d'ici le mois prochain, le quartier retrouve un petit peu de calme et de sérénité.

M. le Maire.- Je suis tout à fait au courant, ma sœur étant commerçante là-bas. Elle m'a montré des photos. Il est donc vrai que c'est inadmissible.

Hier, nous avons eu une réunion pour faire le bilan avec les médiateurs, on leur avait demandé de tourner. On va donc revoir les circuits afin qu'ils soient beaucoup plus présents là-bas. Il est vrai qu'il y a un incivisme qui est inadmissible. Lorsqu'ils ont suffisamment bu, ils vomissent ou urinent partout, contre les vitrines, c'est une horreur !

Des personnes du quartier ont tenté d'intervenir, elles se sont fait copieusement insulter. C'est inadmissible, c'est vrai. On va mettre les forces de l'ordre sur ce quartier de la rue Emonin.

M. Duprez.- Nous n'en sommes plus au stade de la médiation. Il faut passer aux actions concrètes.

M. le Maire.- Ceux qui peuvent le mieux discuter, c'est la police municipale et les médiateurs seront là-bas pour mettre l'accent dessus, sachant qu'ils sont craints.

Ce n'était pas au mois d'août mais au mois de juillet et avant.

M. Duprez.- J'ai pris une photo il y a 15 jours, ce n'était pas au mois de juillet.

M. le Maire.- C'était principalement en juin-juillet que nous avons eu des problèmes là-bas. En août, on a eu peu de problèmes sur le secteur.

M. Duprez.- Il y a deux soirs de cela, ça recommençait.

M. le Maire.- On va donc demander à la police municipale de patrouiller et nous envisagerons d'y mettre des caméras.

M. Duprez.- Elles y seraient sûrement plus utiles qu'à certains endroits.

M. le Maire.- Il est vrai que, certains matins, c'était répugnant. Ceci par le fait de quelques-uns.

M. Duprez.- Ils sont une dizaine.

M. le Maire.- Je suis au courant et nous allons trancher sur la question.

M. Duprez.- J'ai une deuxième question diverse. Nous avons un peu travaillé par rapport à ce qu'on appelait Champa-Bus. On s'est réuni, on a rencontré les hommes de l'art. Il était prévu de faire une expérimentation cet été. C'est ce que j'ai retenu de la dernière réunion que nous avons faite. Nous étions tous d'accord sur le principe. Depuis, plus rien

Le besoin est là. Les personnes ont toujours du mal à se déplacer pour aller à l'hôpital, au cimetière ou ailleurs. Quelle réponse allons-nous apporter ?

Nous souhaitons reprendre nos discussions et que ce projet devienne une réalité. C'est absolument nécessaire sur Champagnole. Tout le monde ne peut pas se déplacer et tout le monde a besoin d'aller à l'hôpital, à la Sécu, à Pôle Emploi, dans les magasins pour acheter et ils ont du mal à se déplacer, ils n'ont pas de moyen de locomotion. L'hiver va arriver et nous n'avons pas de réponse. On avait un projet, on s'était mis d'accord sur certaines choses et, depuis cette réunion du mois d'avril, si ma mémoire est bonne, plus rien, plus aucune nouvelle.

Nous demandons à ce que nous retravaillions sur le dossier de manière à ce que ce soit effectif, mis en place et prévu dans le budget de l'année prochaine de façon à ce que les Champagnolais puissent bénéficier de ce service payant ou non payant, cela reste à déterminer. Mais on n'a pas le droit de stopper une réflexion telle que celle-là. Merci.

M. le Maire.- Ma réponse va être simple. Nous avons effectivement travaillé sur ce sujet. Ensuite, quand nous en sommes arrivés au coût, nous avons stoppé l'affaire parce que nous n'avions pas les crédits suffisants au budget 2017. Il fallait sortir 50 000 € pour le fonctionnement. Comme on ne les avait pas, on a mis cette affaire en stand-by pour l'instant. Ceci pour une question purement financière parce que, pour moi, entre vouloir et pouvoir, c'est "pouvoir" qui prime. On ne pouvait pas, financièrement. On ne s'engage pas à la légère sur une telle affaire et on ne pouvait pas, financièrement, assurer le coût de ce service.

On ne savait pas – on ne sait d'ailleurs toujours pas – à quelle sauce on va être mangé par les services de l'Etat. Je vous rappelle qu'ils nous ont baissé nos dotations de quasiment 600 000 à 700 000 €. La commune est très exactement passée de 1,9 million à 1,2 million. Pour moi, c'est 700 000 € en moins. Il faut savoir que nous avons arrêté 16 à 17 contrats sur la ville de Champagnole. La prochaine étape, si les dotations de l'Etat continuent à baisser, ce sera de savoir quels services on arrête. Je n'en suis donc pas au point de créer un nouveau service. J'en suis au point de me demander quel service on va arrêter si la purge continue.

Créer un nouveau service dans l'état actuel de nos finances, je vous dis tout de suite que ce n'est pas envisageable. Après, si l'Etat revient à de meilleurs sentiments avec les collectivités, ce qui me semble mal parti d'après ce que j'entends à la télévision, pourquoi pas. Mais pour l'instant, dans l'état actuel des finances et de ce qui nous pend au nez, je ne vois pas comment on pourrait se permettre de créer un nouveau service à Champagnole. Je suis plus en train de me demander lequel arrêter si la purge continue. On demande aux collectivités d'assumer des responsabilités et d'assumer le déficit de l'Etat qui a été creusé... pas par le dernier président, ni celui d'avant, cela remonte à quelques décennies. On demande aux collectivités d'assumer cela, je veux bien mais comment fait-on ?

Ma réponse est simple.

M. Duprez.- J'entends la réponse mais le minimum aurait au moins été de nous prévenir.

M. le Maire.- Il est vrai qu'on n'en a pas reparlé, *mea culpa*.

M. Duprez.- Cela aurait été un minimum. Je pensais que nous étions dans des relations normales entre élus. Le minimum aurait donc au moins été de nous prévenir. On a travaillé autant que les autres là-dessus et nous n'avons pas été informés de cette décision.

Nous restons persuadés que c'est possible, il suffit simplement d'essayer de regarder et de ne pas dire non tout de suite. Cela demande de regarder une nouvelle fois. Le besoin est nécessaire. D'autres communes sur les Jura le mettent en place. Je pense que nous pouvons encore regarder et réfléchir et que c'est trop tôt pour dire non, comme cela, de manière aussi directe.

M. le Maire.- Je n'ai pas dit que c'était un non définitif. J'attends de voir. Pour l'instant, je ne sais pas à quelle sauce nous allons être mangés.

M. Duprez.- Nous souhaitons que le budget 2018 y réfléchisse. Nous sommes prêts à y travailler.

M. Dussouillez.- Je crois qu'il y a aussi un problème juridique.

Mme Benoit.- La délégation de service devait demander l'autorisation et, apparemment, nous n'avons jamais eu de retour.

M. Duprez.- Quand il y a une volonté, on arrive à bousculer les parties administratives. Le Président connaît cela par cœur.

Mme Benoit.- Maintenant, c'est la Région, ce n'est plus le Département.

M. Duprez.- La Région n'est pas à 600 kilomètres. Après, ce sera l'Europe, on connaît le discours.

S'il y a une réelle volonté, on arrive à bousculer aussi les barrières administratives.

M. le Maire.- On verra déjà si on en a les moyens. C'est la première chose. Je vous rappelle tout de même, pour ne vous donner qu'un exemple, que l'on touche 7 300 ou 7 500 € de l'Etat par an pour avoir un service à la ville de Champagnole, service qui a été créé il n'y a pas longtemps pour faire les cartes d'identité et les passeports pour tout le secteur. On touche 7 000 et quelques euros pour un service qui nous coûte plus de 30 000 €, avec un employé, des locaux, etc.

L'Etat nous dote de moins en moins et nous en demande de plus en plus. Je dis donc que nous allons regarder mais je suis relativement pessimiste quant à la création d'un nouveau service. Je suis obligé de vous le dire.

Nous regarderons en montant le budget 2018. Par contre, je fais mon *mea culpa* sur le fait que nous ne vous en ayons pas parlé.

Y a-t-il d'autres questions diverses ?

Je lève la séance.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 22 h 15.

Le Secrétaire de Séance,

Frédéric MIGNOTTE

Le Maire,

Guy SAILLARD